

PLAN DE MANDAT 2014-2020









**Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère (CAPI)**
17 avenue du Bourg – BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :
Jean Papadopulo

Directrice de la Rédaction :
Yasmina Hattabi

Rédaction :
Le Bureau communautaire de la CAPI / Aurélie
Gagnepain

Création graphique, mise en page :
Ligne Ovale, 38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr

Impression :
Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu

Crédits photos :
CAPI – Services : Communication,
Infrastructures, Superstructures
CAPI – Christian Chevallier,
Fotolia.com, Aéroport Lyon Saint- Exupéry,
MobilEmploi 73, CSBJ Rugby,
ViennAgglo, ADEME, PCET, SMND,
Villes de Bourgoin-Jallieu et de L'Isle d'Abeau,
CREAZZ / Homemade studio

Vues aériennes :
ULM38/Michel Viriot

Iconographie :
Service Communication CAPI,
Ligne Ovale, Pôle métropolitain,
Fotolia.com.

LE MOT DU PRÉSIDENT 7

LES 25 ENGAGEMENTS DU MANDAT 11

**PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)** 15

L'organisation politique 16

L'histoire de la Ville Nouvelle à la CAPI 18

Le territoire de la CAPI 19

Les compétences de l'agglomération 20

Carte d'identité financière et fiscale de la CAPI 22

Un plan de mandat, fruit d'un travail collectif 24

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE 27

Un territoire dynamique et accessible 28

Un territoire vert 30

Un territoire agréable à vivre 32

Un territoire en transition 34





ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT 37

Renforcer l'attractivité du territoire 38

- A /** Le développement économique, continus à être dynamique 38
- B /** La construction durable, une stratégie d'avenir pour le territoire et ses habitants 40
- C /** Accès au numérique, un nouvel atout 42
- D /** Un aménagement durable au service du développement territorial 44
- E /** Un habitat varié pour répondre aux attentes 46
- F /** Une mobilité facilitée pour les habitants de la CAPI 48
- G /** Le marketing, pour créer l'adhésion au territoire et la fierté de s'y trouver 50

Devenir pilote en matière de développement durable et transition énergétique 52

- A /** Rénovation énergétique, un chantier majeur pour notre territoire 52
- B /** Être CAPI exemplaire 54
- C /** Développer des énergies renouvelables 56
- D /** Protéger l'environnement et soutenir l'activité agricole 58
- E /** Préserver la qualité de l'eau et l'assainissement 60

Optimiser la qualité des services du quotidien 62

- A /** Accès aux équipements culturels 62
- B /** Accueil de la petite enfance sur le territoire 64
- C /** Équipements sportifs de la CAPI 66
- D /** Moderniser les espaces publics et la voirie 68

La CAPI et sa gouvernance 70

- A /** L'institution CAPI, une gestion rigoureuse 70
- B /** L'agglomération CAPI, acteur de la stratégie métropolitaine 74
- C /** La collectivité CAPI, vers une démocratie locale et participative 78

GLOSSAIRE 81





La CAPI, comme toutes les collectivités territoriales, évolue dans un contexte difficile et incertain. Nous allons devoir désormais évoluer dans le nouveau monde des collectivités : les vérités et certitudes d'hier, ne sont plus celles d'aujourd'hui. Nous changeons de paradigme. Les collectivités qui ne s'en donneront pas les moyens, ou qui n'y parviendront pas, seront fortement et durablement affaiblies.

C'est pour cela que résolument nous nous tournons vers l'avenir, avec énergie, en réaffirmant les valeurs que porte la CAPI à travers son action :

- **La fierté d'être de la CAPI et le renforcement de l'intercommunalité :** Seule la CAPI peut définir un projet de territoire, en dépassant la logique communale, par la construction collective de celui-ci. Nous renforcerons notre sentiment d'appartenance et afficherons notre fierté.
- **La solidarité :** à la CAPI, nous réaffirmons que les problèmes de chacun sont ceux de tous, qu'on soit un habitant d'une commune urbaine ou rurale, petite ou grande, de l'est ou de l'ouest. Notre territoire est hétérogène et nous devons collectivement être solidaires et apporter des réponses à tous. Le mot « communauté » prend ici tout son sens.



- **L'équité** : C'est agir pour un développement équilibré du territoire, adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens, avec une accessibilité renforcée des équipements. L'avenir de la CAPI dépend de ce que nous espérons en faire : nous en traçons les premiers contours.
- **Un territoire attractif pour le monde économique** : idéalement situé, notre territoire est économiquement attractif mais rien n'est jamais acquis ; nous devons inlassablement travailler à conforter son dynamisme et à renforcer son attractivité. Un écosystème sur la construction durable (grandes entreprises, pôles de recherche, de formation, PME) fait rayonner le Nord-Isère. L'accès élargi au numérique (les entreprises et les habitants) est une priorité.

- **Un territoire durable : au sens large !**

Fil conducteur de nos politiques publiques, il est nécessaire d'agir sur les trois volets du développement durable : le volet social, par la lutte contre la précarité de l'habitat des ménages modestes ; le volet économique, par la mise en place des relais indispensables aux entreprises et le lancement du chantier de la rénovation énergétique ; et enfin, le volet environnemental, en réduisant ensemble l'empreinte carbone du territoire tout en développant des énergies renouvelables. Ces évolutions touchent aux modes de vie et nécessiteront des actions citoyennes pour faire évoluer nos comportements et préserver la qualité de vie à la CAPI.

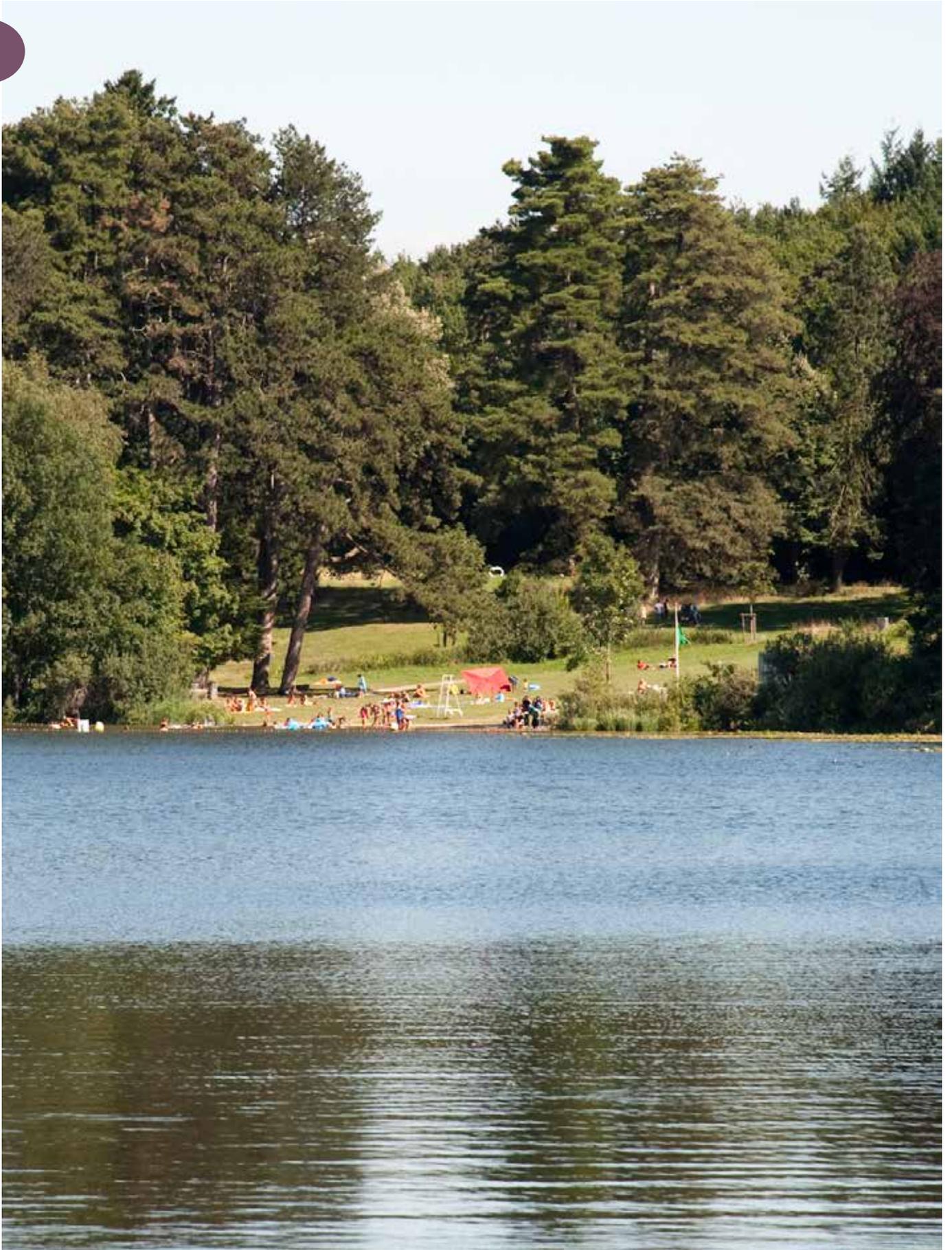
- **Un territoire de services** : pérenniser la qualité des services du quotidien, est un objectif permanent car les équipements culturels, sportifs et d'accueil de la petite enfance contribuent au lien social entre les habitants et à l'attractivité de notre agglomération. Faire des choix responsables conduira à des objectifs d'optimisation des équipements et de l'offre de services.

Ce dessein de la CAPI 2020 repose sur notre besoin d'innover dans la gestion de l'intercommunalité pour gagner des marges de manœuvres financières et sur notre volonté d'être un acteur dynamique, et reconnu dans l'organisation territoriale rhônalpine.

Ce plan de mandat est le fondement de l'intercommunalité, en laquelle je crois et dans laquelle se grave l'avenir ; sachez qu'élus et agents de la CAPI mettront toute leur énergie pour sa réalisation.

Ce projet de territoire nous souhaitons le partager avec vous : communes, acteurs économiques et sociaux, citoyens, pour façonner, ensemble, dès demain, une agglomération dynamique, durable et attrayante.

Jean Papadopulo
Président de la CAPI





LES 25 ENGAGEMENTS DU MANDAT



1/ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

A/ Développement économique, continuons à être dynamique

1. Accompagner les nouvelles formes d'entrepreneuriat par la création de pépinières d'entreprises et d'espaces dédiés au télétravail (projet à Bourgoin-Jallieu, plateforme ASTUS Construction à Villefontaine).
2. Accompagner la filière de la logistique sur les problématiques de sécurité par la réalisation d'un parking poids lourds accompagné de services et la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur le Parc de Chesnes.
3. Apporter un accompagnement durable, individualisé et personnalisé aux personnes éloignées de l'emploi grâce à un dispositif de type Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
4. Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et permettre l'accueil de nouvelles entreprises et projets, notamment, dans le cadre de l'extension du Parc de Chesnes (Foncier de la Plaine Saint-Exupéry).

B/ La construction durable, une stratégie d'avenir pour le territoire et ses habitants

5. Construire la plateforme ASTUS Construction, lieu d'accueil des entreprises pour innover sur les matériaux de construction et expérimenter des outils de modélisation numérique du bâtiment (BIM).

C/ L'accès au numérique, un nouvel atout

6. Permettre l'accès au numérique haut débit pour 2020 aux habitants et entreprises du territoire.

D/ Un aménagement durable au service du développement territorial

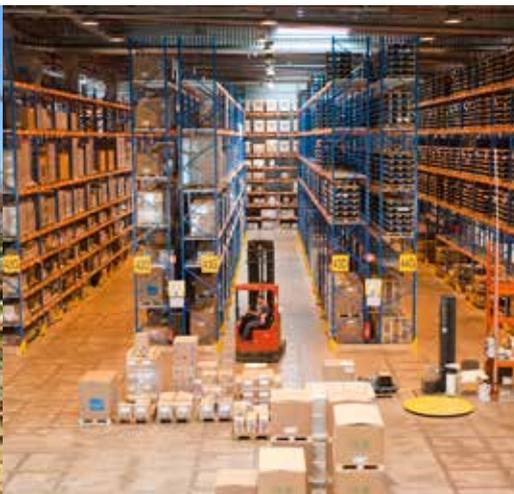
7. Accompagner les habitants des quartiers prioritaires dans l'amélioration de leur cadre de vie, à travers le Contrat de Ville et le Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2).

E/ Un habitat varié pour répondre aux attentes

8. Fixer des objectifs de production de logements plus conformes aux besoins et à la réalité de notre territoire, en travaillant sur un assouplissement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la répartition des logements sociaux à l'échelle intercommunale.

F/ Une mobilité facilitée pour les habitants de la CAPI

9. Lutter contre l'usage de la voiture en solo en développant les mobilités durables (covoiturage, autopartage).
10. Renforcer les lignes du réseau RUBAN sur l'axe structurant de Villefontaine à Bourgoin-Jallieu, qui connaît la plus forte fréquentation.
11. Révisé en 2016, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) sera l'occasion de prévoir de nouveaux aménagements pour compléter le réseau de 52 km de pistes cyclables afin de favoriser un usage renforcé du vélo, en privilégiant deux axes est-ouest : la Voie Verte de la Bourbre et la voie cyclable qui longe le train.
12. Accompagner les salariés vers l'utilisation de modes de transport durables, par la poursuite des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) déjà engagés à l'ouest (Parc de Chesnes et Parc Technologique) et en développant la démarche auprès des acteurs présents à l'est du territoire.



G/ Le marketing, pour créer l'adhésion au territoire et la fierté de s'y trouver

13. Développer les outils du marketing territorial pour faire mieux connaître notre territoire et le rendre plus attractif.

2/ DEVENIR PILOTE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

A/ La rénovation énergétique, un chantier majeur pour notre territoire

14. Lutter contre la précarité énergétique, en aidant les ménages en difficulté à la rénovation de leurs logements.
15. Mettre en place et lancer la plateforme de rénovation énergétique en 2016, accompagnant les particuliers dans leurs projets de travaux et les mettant en lien avec des artisans qualifiés.

B/ Être CAPI exemplaire

16. Mieux intégrer les enjeux du développement durable et de l'insertion-emploi dans les marchés publics par des clauses spécifiques.

C/ Développer des énergies renouvelables

17. Mettre en œuvre le projet de méthaniseur sur le territoire, source d'énergie locale qui permet de produire du biogaz à base de déchets.

D/ Protéger l'environnement et soutenir l'activité agricole

18. Optimiser la gestion du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour un meilleur tri à la source et une collecte plus efficiente de déchets.

E/ Préserver la qualité de l'eau et l'assainissement

19. Agrandir la station d'épuration (STEP) de Traffeyère et poursuivre les travaux d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

3/OPTIMISER LA QUALITÉ DES SERVICES DU QUOTIDIEN

A/ Accès aux équipements culturels

20. Lancer la construction du nouveau conservatoire de la CAPI, lieu de découverte et d'apprentissage de la musique, la danse et du théâtre.
21. Renforcer le Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA) pour que chaque jeune du territoire, de la maternelle à l'université, puisse réaliser ce parcours de découverte artistique et culturelle, impliquant les équipements communautaires (le Théâtre du Vellein, Les Abattoirs, le Conservatoire, les Médiathèques).

B/ Équipements sportifs de la CAPI

22. Optimiser le fonctionnement des piscines, pour financer la construction d'une nouvelle piscine communautaire plus accessible et desservant tout l'Est du territoire.

4/ LA CAPI ET SA GOUVERNANCE

A/ L'institution CAPI, une gestion rigoureuse

23. Donner à l'intercommunalité les moyens de maintenir sa politique d'investissement sur le territoire, dans un contexte contraint, en renforçant le pacte financier et fiscal et en réduisant les frais de fonctionnement.
24. S'engager dans une mutualisation renforcée, des achats, des moyens humains et financiers, entre la CAPI et les communes, afin de partager l'expertise et faire des économies.

B/ L'agglomération CAPI, acteur de la stratégie métropolitaine

25. Renforcer la place de la CAPI au sein de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise : faire rayonner la culture et les grands événements à l'échelle du Pôle Métropolitain, développer la promotion économique internationale du territoire en lien avec l'Agence de Développement de la Région Lyonnaise (ADERLY) et faciliter les déplacements et la multi-modalité au sein du Syndicat Métropolitain des Transports.



PRÉSENTATION DE LA CAPI



ORGANISATION POLITIQUE

> Le Président



Jean PAPADOPULO
Président de la CAPI

Quel rôle pour le Président ?

Le Président prépare et met en œuvre les décisions des deux instances qui votent les décisions concernant la CAPI : le Conseil communautaire et le Bureau communautaire (les vice-présidents). Il a en charge l'administration de la CAPI et également un rôle de gestionnaire puisqu'il est l'ordonnateur des dépenses et qu'il prescrit l'exécution des recettes. Il représente également la CAPI auprès des autres instances comme le Pôle Métropolitain.

> Les vice-présidents et leur délégation



Vincent CHRIQUI
Stratégies métropolitaines et prospectives



Raymond FEYSSAGUET
Développement économique



Patrick MARGIER
Espaces publics et infrastructures routières



Claude BERENGUER
Transports et mobilité



Guy RABUEL
Aménagement et urbanisme foncier



Evelyne MICHAUD
Bâtiments et moyens généraux



Jean-Pierre GIRARD
Stratégie financière



Patrick NICOLE-WILLIAMS
Communication, citoyenneté et sentiment d'appartenance à la CAPI



Jean-Bernard GRIOTIER
Développement durable, agriculture et transition énergétique



Michel RIVAL
Politique de l'habitat et cohésion sociale



Damien MICHALLET
Mutualisation et développement numérique



Annick ARNOLD
Culture



Olivier CHANEL
Sports



Jean-Rodolphe GENIN
Cycle de l'eau



Céline GOICHOT
Politique de la ville et santé



➤ Les conseillers communautaires délégués



Alain BERGER
Construction durable
et filières d'excellence



Alain MARY
Économie sociale et
solidaire et économie
de proximité



Dominique BERGER
Urbanisme
opérationnel



**Anne
CHAUMONT-PUILLET**
Petite enfance et
ressources humaines



Eugène REY
Mobilités alternatives
et management
de la mobilité



Nadine ROY
Gestion locative
des salles et flotte
automobile



Daniel GAUDE
Budget



Bernard MARMONIER
Agriculture



Michel LAUDE
Espaces naturels



André ZIERCHER
Mise en œuvre
du schéma
de mutualisation



Didier BOUILLOT
Éducation artistique

Quel rôle pour le Bureau communautaire ?

Le Président, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués constituent ensemble le **Bureau communautaire**. Les 22 communes de la CAPI sont ainsi représentées.

Le code général des collectivités territoriales n'assigne pas de rôle spécifique au Bureau communautaire. Il peut recevoir **délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant**.

Hommage à Joël Grisolle, Maire de L'Isle d'Abeau

À ce moment de la finalisation du plan de mandat, le Président et le Bureau communautaire souhaitent rendre hommage à Joël Grisolle, troisième vice-président de la CAPI, Président du SCoT Nord-Isère et élu du Pôle Métropolitain, qui nous a quittés le 12 juin 2015. Joël Grisolle avait pris une part active dans l'élaboration de ce plan de mandat. Depuis près de 30 ans, il était un acteur majeur du territoire, salué de tous pour sa personnalité attachante, son engagement politique, ses valeurs et son amour pour sa ville, L'Isle d'Abeau. Toujours avec le sourire, le regard pétillant, sa simplicité et sa gentillesse nous manqueront beaucoup.

L'HISTOIRE DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est complexe car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées plusieurs fois.

SAN

5 communes
Four, L'Isle d'Abeau,
Saint-Quentin-Fallavier,
Vaulx-Milieu, Villefontaine.

CAPI

Les 20 premières communes :
Badinières, Bourgoin-Jallieu,
Chèzeneuve, Crachier, Doinin,
Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière,
Les Éparres, Maubec, Meyrié,
Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau,
Satolas et Bonce, Sérezin de
la Tour, Saint Alban de Roche,
Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin,
Vaulx-Milieu, Villefontaine

+ Éclose

+ Succieu

+ Châteauvilain

Création de la Commune
Nouvelle : Éclose-Badinières

10 janvier 1972

Création de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.

11 août 1972

Création de l'EPIDA, Établissement Public d'État chargé de l'aménagement de la Ville Nouvelle

26 déc. 1972

Création du SCANIDA, Syndicat Communautaire de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau, 21 communes.

15 sept. 1984

En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle).

entre 1999 et 2006

L'État décide de mettre fin à l'OIN (Opération d'Intérêt National). Il propose que la Ville Nouvelle devienne une Communauté d'Agglomération.

1^{er} janvier 2007

M. le préfet de l'Isère prononce la transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : La CAPI.

29 avril 2009

Fin de l'OIN (Opération d'Intérêt National) de la Ville Nouvelle.

2010

2013

2014

2015



LA CAPI EN BREF

- Date de création : 1^{er} janvier 2007
- Président : Jean Papadopulo, Maire de Four
- Nombre d'élus communautaires : 68
- Nombre de communes : 22
- Superficie : 257,51 km²
- Nombre d'habitants : 103 332 (multiplié par deux en 30 ans), 29 % de la population a moins de 20 ans
- Nombre d'emplois : 47 200, dont 39 500 salariés dans le secteur privé
- Nombre d'entreprises sur le territoire : environ 5 600
- Nombre de logements sur le territoire (en 2011) : 43 900
- Budget 2015 :
 - > Fonctionnement : 96 M€
 - > Investissement : 53 M€
- Budget annexes 2015 : eau, assainissement, SPANC, transports, Théâtre du Vellein, Golf-Sports de loisirs et GPRA-TEPOS-PCET

LE TERRITOIRE DE LA CAPI



LES 22 COMMUNES DE LA CAPI



COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

La CAPI exerce 14 compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, et les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

Elle est l'une des Communautés d'Agglomération les plus intégrées de France.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Certaines compétences s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt communautaire, défini comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'intervention transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent au niveau communal.

QUATRE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur.
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- Gestion des Zones d'Aménagement Différé existantes ou à créer.
- Participation à un établissement public foncier ou à une structure équivalente.
- Représentation du territoire dans les structures partenariales de projet : Pôle Métropolitain, Aéroport Saint-Exupéry...
- Organisation des transports urbains.

Équilibre social de l'habitat :

- Programme Local de l'Habitat et portage du Comité Local de l'Habitat.
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- Réalisation et gestion des aires pour les gens du voyage.

Politique de la Ville :

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire.
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Aménagement des sites propres pour les transports en commun.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

- Aménagement numérique, et réseaux électroniques de communication.
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

Assainissement :

- Construction, extension et gestion des unités de traitement.
- Construction et gestion des réseaux.
- Gestion des eaux pluviales : réseaux et équipements de surface.
- Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Eau :

- Gestion de la ressource en eau.
- Distribution de l'eau.
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

Éclairage public et feux tricolores :

Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

Sécurité incendie :

Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Prise en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire.
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Création et gestion des zones environnementales sensibles.

Les compétences
optionnelles

4 compétences
obligatoires

Les compétences
facultatives

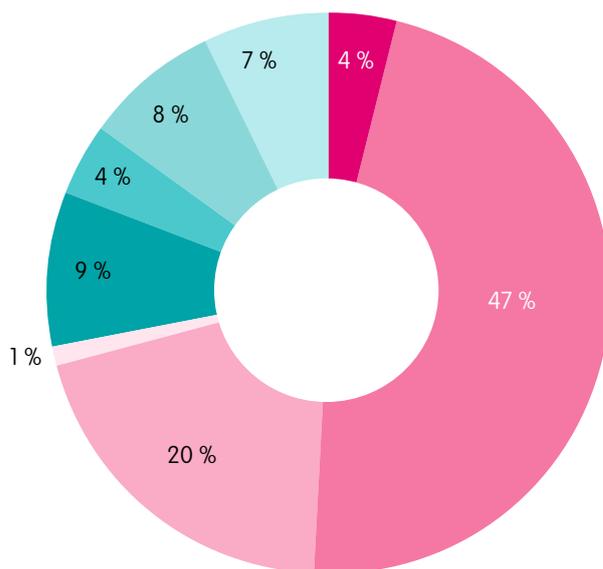
CARTE D'IDENTITÉ FINANCIÈRE ET FISCALE DE LA CAPI

➤ Sources de revenus de la CAPI

➤ **Fonctionnement 96 M€**

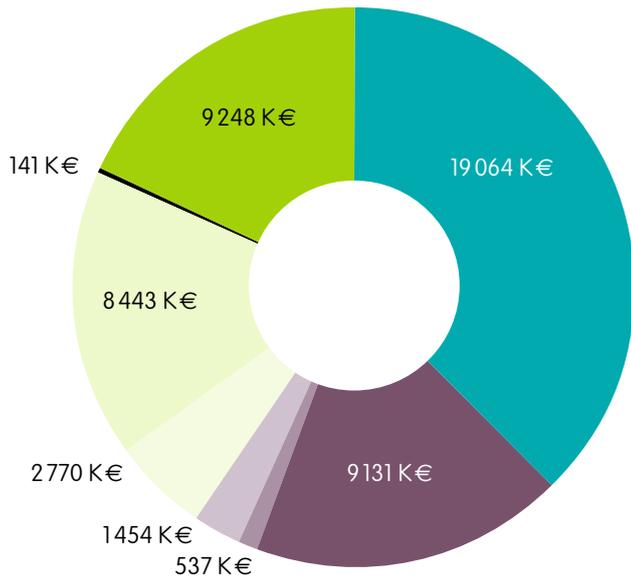
➤ **Investissement 53 M€**

- Tarification des services
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres en fonctionnement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Opérations pour le compte de tiers



L'action publique de la CAPI est financée à plus de 60 % par les impôts et taxes prélevés ainsi que les dotations et subventions reçues de l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne.

➤ La fiscalité intercommunale en 2013



78 %
de taxes
locales

- CFE** : Cotisation foncière des entreprises (taux : 26,38 %)
- TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagère (taux moyen : 9,09 %)
- TH** : Taxe d'habitation (taux : 7,73 %)
- FNB** : Taxe foncière non bâtie (taux : 2,60 %)
- FB** : Taxe foncière (taux : 1,9 %)

22 %
de taxes
nationales

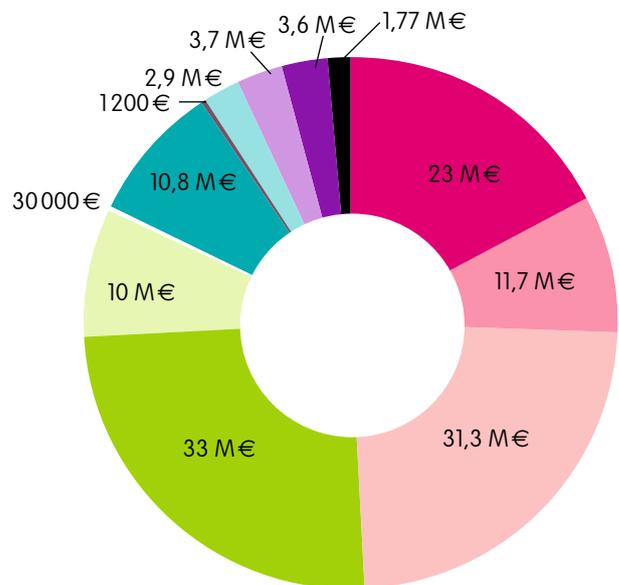
- CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- IFER** : Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau
- TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales

Les impôts et charges représentent 47 % des sources de revenus de la CAPI, dont plus de 20 % sont des taxes fixées au niveau national. Pour les 80 % restants, les taux sont fixés au niveau local. Près de 59 % de la fiscalité (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) est issue des entreprises.

➤ Nature des dépenses de la CAPI

Le budget de la CAPI est réparti en fonction des politiques publiques, en investissement et en fonctionnement. L'Administration générale, qui comprend le fonctionnement de l'intercommunalité, et l'entretien des bâtiments publics, avec les Reversements aux communes et la Charge de la dette, représentent 66 millions d'euros par an. Ensuite viennent l'Aménagement du territoire (zones d'activités, voirie, transports...) avec 33 millions d'euros, la Culture (10 millions) et la Famille (10,8 millions).

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ■ Action économique | □ Enseignement, formation |
| ■ Reversements aux communes | ■ Famille |
| ■ Charge de la dette | ■ Interventions sociales et santé |
| ■ Administration générale | ■ Logement |
| ■ Aménagement et services urbains | ■ Sécurité et salubrité |
| ■ Culture | ■ Sport et jeunesse |





UN PLAN DE MANDAT, FRUIT D'UN TRAVAIL COLLECTIF

ÉTÉ 2014 : ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dès juin 2014, les vice-présidents, dans le cadre de leurs délégations respectives, ont travaillé avec les services, au diagnostic de l'action publique de la CAPI. Cet état des lieux a été structuré autour des quatre questions énoncées par le Président : **Que faisons-nous et que nous devrions continuer à faire ? Que faisons-nous et que nous ne devrions pas faire ? Que ne faisons-nous pas et que nous devrions faire ? Que faut-il mettre en place ?**

AUTOMNE 2014 : SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU PLAN DE MANDAT

Le 15 novembre, un séminaire des élus communautaires a ouvert le débat sur les enjeux du mandat à travers plusieurs présentations : sur le phénomène de la métropolisation et ses impacts ainsi que les enjeux du marketing territorial. Le Bureau s'est ensuite réuni pour partager sur les valeurs inhérentes à la CAPI et les grandes orientations du mandat.

HIVER 2015 : CINQ GROUPES DE TRAVAIL ET 10 RÉUNIONS SUR LES PRIORITÉS DU MANDAT

Pour approfondir ces orientations stratégiques, cinq groupes de travail ont été formés réunissant entre six et huit élus, composés de membres du Bureau et de conseillers communautaires, autour de cinq thématiques prioritaires:

- Le développement durable et la transition énergétique de notre territoire.
- Les facteurs d'attractivité du territoire.
- Les services du quotidien.
- La gestion interne de l'institution.
- L'inter-territorialité et les stratégies métropolitaines.

Ces groupes stratégiques avaient pour objectif d'ici fin janvier 2015, de définir les orientations politiques choisies, de prioriser les actions et leurs publics pour chaque thématique. Ces groupes se sont réunis deux à trois fois. Leurs conclusions ont été présentées au Bureau.



En parallèle, une rubrique sur le site des élus a été créée afin de mettre à disposition de tous, les comptes rendus réalisés et de prendre en compte leurs retours.

PRINTEMPS 2015 : DIFFUSION LARGE DU PLAN DE MANDAT AUX PARTENAIRES DE LA CAPI

Suite au travail réalisé par les élus de la CAPI, une première version du plan de mandat a été élaborée. Le Président de la CAPI a souhaité partager ce document avec les élus et les partenaires de la CAPI, pour que ce plan de mandat soit le plus proche de la réalité du territoire et informe des ambitions de l'intercommunalité. La CCI, la CMA, le MEDEF, le PIL'ES, le Troquet Numérique, le SCoT, la FFB et le Conseil de Développement nous ont fait part de leurs remarques et ont contribué à l'élaboration de cette version définitive du plan de mandat.



An aerial photograph of a rural landscape featuring a mix of green fields, a winding river, and a small village with red-roofed houses. A semi-transparent green rounded rectangle is overlaid on the top half of the image, containing the title text in white. The bottom part of the image shows a dirt road crossing a field and a dense forest in the lower-left corner.

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ACCESSIBLE



UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Idéalement situé entre Lyon, Chambéry, Grenoble et les Alpes, la CAPI est un territoire très accessible : en train, en voiture, par l'autoroute A43 et par les airs, avec l'Aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Malgré cet atout majeur, l'usage individuel de la voiture, très répandu, entraîne des congestions qui sont des freins à une mobilité fluide, en interne et avec les autres territoires. Sur ce territoire étendu et d'assez faible densité, les transports en commun ne peuvent apporter un service aussi performant et concurrentiel à la voiture qu'en milieu urbain. Il faut innover et améliorer l'interface entre les différents moyens de transports.

UNE AGGLOMÉRATION DYNAMIQUE

Depuis 2008, le territoire a su résister à la crise économique en continuant à créer de l'emploi. Terre d'accueil de nombreuses entreprises, de la multinationale à l'autoentrepreneur, la CAPI a la chance de compter un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs.

En quelques chiffres :

- **47 200** emplois, dont près de **8 000** emplois dans la filière logistique. 53% sont occupés par des personnes du territoire.
- **1 300** emplois créés entre 2008 et 2013 (à rebours du contexte national et des territoires voisins, mais dans la même dynamique que la Métropole de Lyon).

En effet, le territoire dispose d'avantages concurrentiels qui font sa particularité : sa géographie et sa desserte, une main d'œuvre importante, sa proximité avec la métropole lyonnaise, une offre foncière et immobilière.

Ce mandat doit lui permettre de devenir un territoire mieux «connecté» grâce au développement du haut débit, notamment dans les Zones d'Activités Économiques ; mais aussi un territoire «identifié», en travaillant avec ses partenaires pour définir son identité, l'offre du territoire et se faire connaître, en utilisant les outils du marketing territorial.



LA CONSTRUCTION DURABLE, UNE FILIÈRE QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DE LA CAPI

La construction durable est au cœur de l'activité économique et de l'innovation sur le territoire de la CAPI. En effet, 80% de la Recherche-Développement française privée sur les bétons et les matériaux cimentaires est concentrée sur le territoire de la CAPI, portée par de grandes entreprises (Vicat, Lafarge, Kernéos) et des petites et moyennes entreprises. Le Pôle Innovations Constructives (PIC), la plateforme ASTUS Construction et les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau apportent leurs atouts et leurs compétences pour répondre aux enjeux d'innovation de cette filière.

Reconnue au niveau régional, la filière « construction durable » du Nord-Isère (2000 emplois) doit poursuivre sa consolidation et le développement de savoir-faire. La CAPI, avec la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, souhaite être territoire expérimental du Plan Bâtiment Grenelle régional, en déployant un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, en lien étroit avec les initiatives de l'État et de la Région.

LA LOGISTIQUE, UN SECTEUR MAJEUR EN ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Avec plus de 40 % des surfaces logistiques de Rhône-Alpes, soit 2 millions de m² d'usines logistiques et de nombreux emplois, le Parc International de Chesnes de la CAPI est l'une des premières plateformes logistiques terrestres d'Europe.

Créatrice d'emplois et de richesses pour le territoire du Nord-Isère, la logistique est en pleine mutation et répond à des enjeux stratégiques forts en termes d'innovation, de haute technologie, de prévention des risques et de transition énergétique. En effet, face à la raréfaction du foncier (espaces de grande taille demandés), l'activité logistique évolue vers la densification et l'automatisation de ses sites de productions.

Réunis au sein du Pôle d'excellence, le Pôle d'Intelligence Logistique d'Europe du Sud (PIL'ES), les 350 professionnels de la logistique se sont regroupés afin de poursuivre le développement de la logistique et surtout anticiper les évolutions de demain. Reconnu au niveau national comme « grappe d'entreprises exemplaire » et soutenu par la CAPI, le PIL'ES contribue à faire connaître les métiers et les enjeux de la filière auprès du grand public.

UN TERRITOIRE SPORTIF MARQUÉ PAR LE RUGBY

Depuis le début du XX^e siècle, le rugby est chez lui en Nord-Isère, avec de nombreux clubs aujourd'hui en fédérales 3 et 2 : Saint-Savin, Isle d'Abeau-Saint-Marcel, Entente XV-Villefontaine-La Verpillière et le porte étendard de notre territoire, les ciels et grenats du CSBJ.

La CAPI est « partenaire maillot » du CSBJ et souhaite poursuivre sa collaboration avec le club, élément majeur du sentiment d'appartenance au territoire.



UN TERRITOIRE VERT



UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Souvent décrit comme la «ville à la campagne», la CAPI est un territoire vert, qui possède des espaces naturels reconnus, protégés pour leur biodiversité. Cette richesse naturelle nécessite d'être préservée et valorisée au même titre que nos réserves d'eau et de foncier.

Très engagée dans le développement durable et la transition énergétique, la CAPI souhaite être un territoire pilote en la matière. En charge de nombreuses compétences (dont la gestion du cycle de l'eau, la préservation de l'environnement, les transports, l'aménagement, le développement des énergies renouvelables, la gestion des déchets et l'agriculture), la Communauté d'Agglomération a pour ambition de devenir pleinement un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) reposant sur la participation des habitants et des acteurs du territoire à ce projet.

Dès 2010, la CAPI a lancé son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avec la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, puis a été labellisée TEPOS sur le même périmètre. Lauréate de l'appel à projets national lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la CAPI devient Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte, ce qui doit lui permettre d'innover et d'accélérer la transition.

UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE, POUR PRÉPARER L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Devenir TEPOS en 2050, cela veut dire réduire de moitié les consommations énergétiques du territoire, dont celles des entreprises et des habitants ; tout en augmentant progressivement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (23 % pour 2020 et 32 % en 2030). Actuellement, sur le territoire la production d'énergies renouvelables ne représente que 4,5 %.

Pour relever ces défis, des investissements importants sont à réaliser. La transition énergétique du territoire repose sur un plan d'actions :

- Partagé avec tous les acteurs du territoire et notamment les habitants pour réduire les consommations énergétiques.
- Transversal à toutes les politiques publiques de l'agglomération.
- Ambitieux mais adapté à sa capacité d'action.
- Innovant par le recours aux nouvelles technologies de l'information, des montages économiques impliquant la participation citoyenne, des acteurs privés.
- Qui se traduit de manière concrète.

UN TERRITOIRE FACE AU DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'EMPLOI

La transition énergétique se révèle un atout dans un territoire très marqué par le tout électrique et fragile par rapport aux prix de l'énergie. En effet, le chauffage de source électrique est très



rependu dans l'habitat du territoire, à l'origine d'une paupérisation de certains quartiers. Cette situation économiquement difficile, sans rénovation ou amélioration de l'habitat, conduit à un risque de crise dans ces quartiers, en raison de la précarité énergétique. L'enjeu est de faire évoluer ensemble notre système vers les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

Le chantier de la rénovation énergétique est un vecteur important d'emplois dans la construction durable. Sur le territoire de la CAPI, la rénovation de 41 logements (via l'opération d'amélioration de l'habitat) a généré 660 000 € TTC de travaux, ce qui a permis la création de sept emplois à temps plein dans le BTP. D'après un diagnostic poussé de la Cellule Economique de Rhône-Alpes, sur l'ensemble du parc bâti du territoire, 75% des bâtiments devraient faire l'objet de travaux de rénovation énergétique dans les années à venir. Ainsi, ce chantier représenterait, en 2018, un chiffre d'affaires de 238 millions d'euros et bénéficieraient à 2 400 actifs, dont plus de 1 500 spécialisés dans la performance énergétique et la qualité environnementale du bâtiment.

UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE

En termes d'aménagement, le territoire de la CAPI est confronté à des enjeux de développement multiples :

- L'accueil de nouveaux habitants et entreprises.
- Le maintien d'une économie agricole.
- La préservation et la mise en valeur des espaces naturels.
- L'organisation des bassins de vie du territoire.

En 2011, la CAPI s'est donc dotée d'un Projet d'Aménagement Durable (PAD) à l'échelle intercommunale. Ce document de référence a dessiné les grands axes d'une vision sur l'aménagement du territoire jusqu'à l'horizon 2025 : une trame agricole et naturelle pour la CAPI, un aménagement basé sur une organisation spatiale, socle du développement solidaire et un développement urbain durable et de qualité. Il servira de référence sur les priorités d'aménagement pour ce mandat.

UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE

Territoire jeune et intergénérationnel, la CAPI a la particularité d'assurer de nombreux services du quotidien pour ses habitants, comme les structures d'accueil de la petite enfance, et les équipements culturels, sportifs. Elle porte aussi les politiques d'habitat et d'aménagement. Ces politiques contribuent à la qualité de vie des habitants sur le territoire (création de lien social, sentiment d'appartenance) et à son attractivité.

DE NOMBREUX SERVICES DU QUOTIDIEN

Le territoire compte :

➤ **Six piscines, dont deux ouvertes** seulement en période estivale et une base de loisirs, principalement réparties à l'ouest et au centre du territoire.

Les piscines de la CAPI permettent d'accueillir :

24 329 scolaires par an avec un créneau de 26 heures par semaine.

35 heures par semaine le grand public.

19 heures par semaine les associations sportives.

➤ **Un golf** avec un parcours neuf trous très utilisé par les abonnés ainsi qu'un parcours d'initiation.

Le Golf accueille :

328 abonnés adultes annuels

650 scolaires (2012)

4 sections d'entreprise

➤ **38 structures d'accueil de la petite enfance** avec 190 agents à temps plein.

La petite enfance c'est :

1/3 des enfants de moins de trois ans vivant sur le territoire accueillis soit près de 1700 enfants.

8 structures privées d'accueil et 1045 assistants maternels privés

➤ **Des équipements culturels** aux projets éclectiques :

- Le Théâtre du Vellein, scène régionale, 2^e scène de l'Isère, partenaire du Pôle Métropolitain qui a trouvé sa place dans l'offre métropolitaine et régionale.

En quelques chiffres :

57 773 spectateurs, dont 29 % de scolaires.

72 spectacles, **211 représentations**.

3477 abonnés.

- Le Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental : outil indispensable à l'apprentissage musical, du théâtre et de la danse et lieu reconnu, mais qui évolue dans un bâtiment obsolète.

En quelques chiffres :

1090 élèves/an.

Tarification de **121 euros à 499 euros** l'année pour un enfant.

4 niveaux de formation : 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et cycle d'orientation professionnelle.





L'HABITAT, COMME VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 a favorisé la diversité de l'offre avec l'objectif de produire 1000 logements par an, dont 21 % de logements locatifs sociaux, 38 % en accession sociale et 41 % pour le marché privé.

À travers la politique de la ville, la CAPI soutient également les quartiers en difficulté sur son territoire. L'objectif est d'améliorer le quotidien des habitants, en favorisant la mixité et en luttant contre les exclusions sociales liées à l'emploi principalement. Il existe en effet des écarts importants entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de la CAPI :

- 28 % des ménages concernés par une allocation chômage contre 18 % en moyenne sur la CAPI.
- 7 % de familles monoparentales contre 3 % pour l'agglomération.

Huit quartiers étaient accompagnés sur quatre communes de l'agglomération et ont bénéficié du Contrat de Ville dans le précédent mandat. Dans le cadre du nouveau contrat, en 2015, cinq quartiers sur trois communes (Le Triforium à L'Isle d'Abeau, Les Roches et Saint-Bonnet à Villefontaine, Champfleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu) ont été identifiés comme prioritaires par l'État, représentant 10 % de la population.

- La Scène de Musiques Actuelles des Abattoirs (SMAC) : scène régionale qui fait découvrir des groupes émergents et révèle les tendances actuelles, dans une des plus performantes salles de Rhône-Alpes en termes d'acoustique.

En quelques chiffres :

11 398 spectateurs.

72 spectacles.

- Les Médiathèques de la CAPI : réseau dynamique pour encourager la lecture publique.

En quelques chiffres :

10 équipements communautaires appartenant au réseau de lecture publique (médiathèques et bibliothèques), avec **46 agents** à temps plein.

14 115 personnes inscrites dans un des équipements.

551 953 prêts, dont plus de 260 000 concernant des ouvrages jeunesse (livres, revues, DVD, CDs...).

181 animations tout public organisées dans l'année.

La CAPI est la première agglomération en Rhône-Alpes à avoir mis en oeuvre un Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA). Ce sont près de 7000 enfants, de la maternelle à l'enseignement supérieur, qui chaque année, montent des projets avec des artistes de tout champ culturel, mobilisant tous les équipements culturels de la CAPI.

Face à une répartition hétérogène des lieux de travail, de vie, de loisirs, l'enjeu est de favoriser un rééquilibrage et une meilleure accessibilité aux services du quotidien, pour les habitants.



UN TERRITOIRE EN TRANSITION



UN TERRITOIRE MULTI-FACETTES

Dynamique, accessible, verte, multi-facettes, la CAPI est un territoire agréable à vivre. Traversé par un axe autoroutier, le territoire est composé d'une vallée urbaine entourée de communes rurales, avec à l'ouest, de grandes Zones d'Activités Économiques qui ont accueilli entre autres des pôles logistiques ; à l'est, Bourgoin-Jallieu, ville historiquement industrielle, en mutation, et des communes où l'artisanat, les petites entreprises et l'agriculture ont pris racine.

Ce développement particulier a induit des disparités en termes d'activité économique, de formation, de présence des services publics et de transports ; pour autant, cette diversité constitue toute la force de la CAPI.

DE GRANDES MUTATIONS EN COURS...

La CAPI, comme toutes les intercommunalités, est confrontée à des grands bouleversements :

- La réforme territoriale, qui induira non seulement de nouveaux périmètres mais aussi des modifications profondes de gouvernance et de gestion.
- La raréfaction des dotations de l'État, qui réinterroge les collectivités sur leurs modes de fonctionnement et leurs priorités.

Lors de ce mandat, les élus souhaitent accompagner les grandes évolutions de ce territoire :

- La consolidation de l'identité de notre territoire. Depuis juin 2015, les habitants de la CAPI ont un nom : les Capisérois. La fierté d'« être CAPI » et les atouts de notre territoire doivent être mis en valeur et nous aider à définir ce que nous pouvons offrir, et encourager à ce que chacun soit ambassadeur de la CAPI.

- L'accompagnement des mutations économiques.

Cela doit permettre aux filières d'excellence de continuer à être performantes, de préparer la transition énergétique et ses effets sur la création d'emplois. Le secteur logistique est en pleine mutation technologique avec des outils de plus en plus « high tech ». Au cœur du projet de territoire de la CAPI, la filière de la construction durable doit se structurer pour apporter des solutions techniques peu coûteuses, efficaces et duplicables.

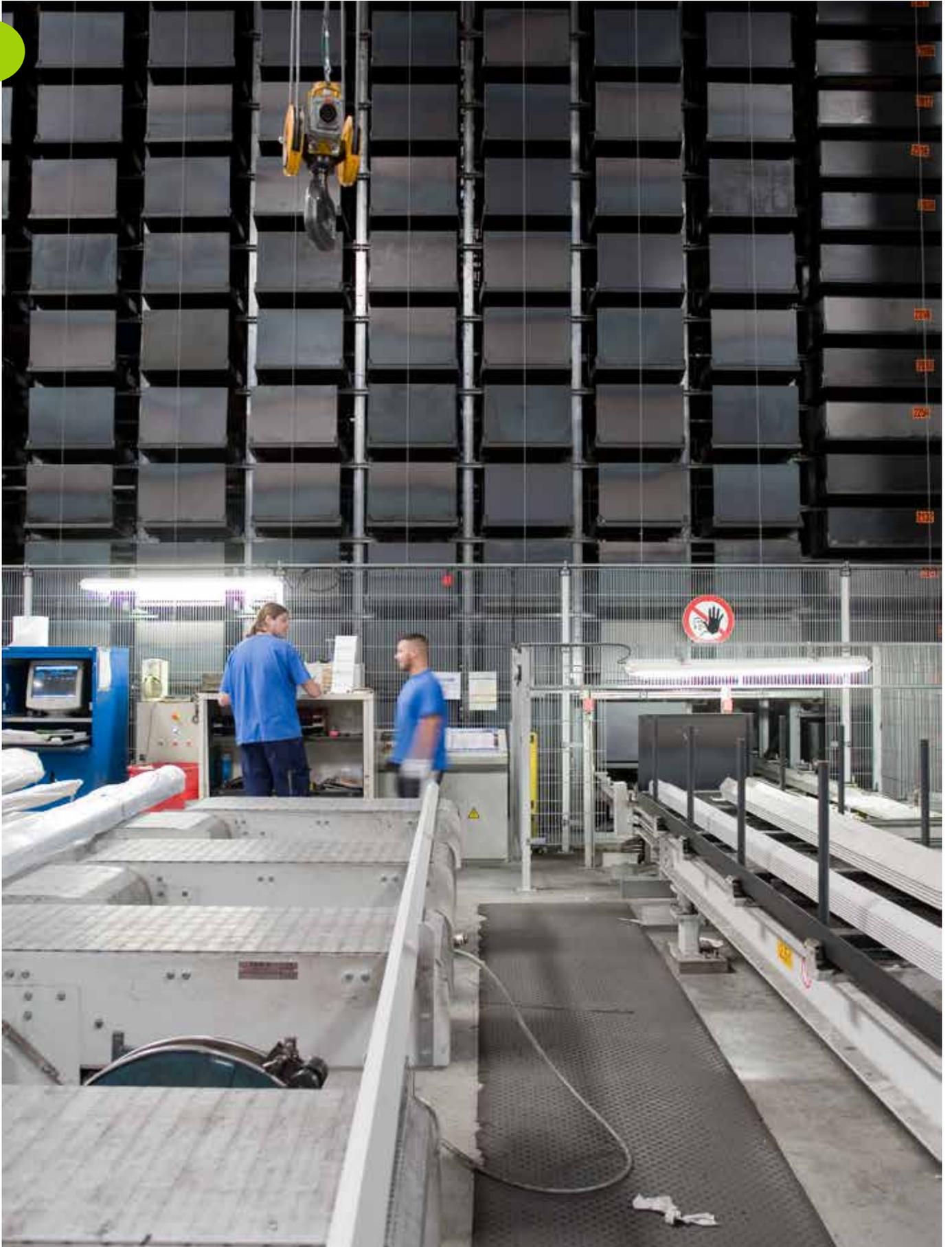
- Une transition énergétique vers des énergies renouvelables et locales. Afin d'être une agglomération pilote en la matière, en tant que Territoire à Énergie Positive (TEPOS), l'enjeu est notamment de lancer le grand chantier de la rénovation énergétique de l'habitat et développer les énergies renouvelables.
- La construction politique du territoire. La CAPI travaille déjà à l'échelle interterritoriale et développe des coopérations avec les autres intercommunalités du Nord-Isère, mais au delà dans le cadre du Pôle Métropolitain et le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT-AML).



... QUI DÉTERMINENT LES GRANDS ENJEUX DU MANDAT

Le plan de mandat 2014-2020 de la CAPI aura pour grands principes de :

- Conserver son dynamisme économique et son accessibilité en préservant le mieux possible les milieux naturels et l'agriculture.
- Préparer l'avenir du territoire, en étant pilote en matière de transitions énergétique et numérique.
- Travailler de manière solidaire sur les problèmes de tous, dépassant la logique communale au profit d'un projet intercommunal.
- Veiller à un développement équilibré du territoire adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens, avec une accessibilité renforcée aux équipements plus qu'une proximité géographique.



A young child with light hair and a pacifier is crawling on a colorful play structure. The child is wearing a purple and white striped shirt and blue and white striped shorts. The play structure has green, orange, and red sections. The background is slightly blurred, showing more of the play area. A semi-transparent pink rounded rectangle is overlaid on the image, containing the text.

ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

A / LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,



NOTRE AMBITION

Stimuler la création d'emplois locaux et la croissance économique de notre territoire, en apportant un accompagnement de qualité aux entreprises.

Avoir une politique d'investissement active pour accueillir toujours de nouveaux projets, en mettant à disposition une offre foncière et immobilière adaptée.

Conforter l'accompagnement des entreprises, de la création au développement, afin de pérenniser l'activité sur le territoire.

Soutenir les filières d'excellence du territoire, la logistique et la construction durable, qui contribuent à sa notoriété.



NOS PRIORITÉS

Accompagner les entreprises dans tous leurs projets

Pour apporter le meilleur soutien à toutes les étapes (création, implantation, développement, innovation), la CAPI avec l'ensemble de ses partenaires, souhaite renforcer son accompagnement en recherchant au maximum la mutualisation des moyens et des équipes, notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

À travers la Stratégie d'Accueil des Entreprises (SAE), la CAPI proposera aux entreprises et aux investisseurs une offre foncière et immobilière lisible des Zones d'Activités Économiques (ZAE) par :

- La gestion et la programmation des grandes zones d'activités (Parc de Chesnes, Parc Techno II) avec un niveau de services élevé : accès au haut débit, services aux entreprises et aux salariés.
- La création de zones à vocation artisanale accueillant des très petites entreprises sur l'Est du Territoire.

La CAPI souhaite également soutenir la création d'entreprises en apportant le soutien nécessaire aux porteurs de

projets, notamment par l'ouverture d'un lieu dédié, une pépinière d'entreprises artisanales à Bourgoin-Jallieu.

Soutenir les mutations de la filière logistique et répondre aux enjeux de sécurité

Participant fortement à la croissance économique et la création d'emplois, la logistique et la construction durable, sont des filières d'excellence qui constituent l'ADN du territoire. Secteur d'innovation et d'expérimentation, la CAPI accompagnera les entreprises de la logistique réunies au sein du Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'ES), notamment, à travers deux projets clés :

- La création d'un pôle de vie comprenant un parking poids lourds et des services.
- La mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le Parc de Chesnes pour renforcer la sécurité du site.

La CAPI, avec la profession, souhaite réfléchir aux autres enjeux de la filière, comme la transition énergétique de ce secteur économique. La collectivité soutiendra et valorisera les acteurs privés dans leurs projets innovants : bâtiments à énergie positive, développement des énergies renouvelables, ou bien rénovation de leur bâti.





CONTINUONS À ÊTRE DYNAMIQUE

Soutenir l'innovation des entreprises notamment liée au numérique

Pour le compte de la CAPI, la CCI Nord-Isère accompagne les porteurs de projets sur les enjeux du numérique et de l'innovation, afin de soutenir de nouvelles activités économiques sur le territoire (voir aussi p.35 «*De nouveaux usages numériques*»). Des temps d'accompagnement des porteurs de projets sont également organisés, les «start-up week-end», dédiés à l'économie numérique et collaborative et à la construction durable.

Agir en faveur de la formation et de l'emploi pour les Capisérois

Pour créer le lien entre les personnes demandeurs d'emploi et les employeurs, la CAPI souhaite apporter un accompagnement durable, individualisé et personnalisé aux personnes éloignées de l'emploi. Une mission de conseil et d'aide au recrutement auprès des entreprises et dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics, sera également assurée. Un dispositif de type PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) sera mis en œuvre afin d'accompagner les publics prioritaires, notamment dans les zones qui cumulent les difficultés.

Au côté des jeunes et de leurs familles, la CAPI souhaite continuer de les aider à identifier les possibilités de poursuite d'études post-bac dans le Nord-Isère, en lien avec les besoins des entreprises locales. Cette démarche repose sur un travail partenarial avec les lycées publics et privés, l'Institut Supérieur de Formation opérationnelle (IFSI-IFAS), les organismes de formation continue, comme le GRETA, et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

ET AUSSI...

Soutenir l'économie de proximité, notamment par l'accompagnement dans le cadre du développement du tourisme, du projet de construction du Village de marques et l'organisation commerciale de l'agglomération avec les communes en charge de cette compétence.

Aider financièrement les entreprises porteuses de projets d'innovation (Recherche-Développement), notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et/ou d'implantation sur le territoire.

Accompagner la commercialisation des bâtiments tertiaires en friche du territoire (IUT de L'Isle d'Abeau, CTA, CUEFA, IRET...).

Étudier les opportunités de développement du tourisme.

Poursuivre le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.



B / LA CONSTRUCTION DURABLE, UNE STRATÉGIE D'AVENIR POUR

NOTRE AMBITION

Faire du Nord-Isère Durable un territoire référence au niveau national et européen.

Accompagner les entreprises de la construction durable dans leurs projets d'innovation comme de développement.

Créer et expérimenter sur le territoire, les solutions constructives de demain.

Rendre accessible financièrement la construction durable aux habitants du territoire.

Contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques du Plan Climat et du Territoire à Énergie Positive.

NOS PRIORITÉS

Créatrice d'emplois, de formations et de qualité de vie, l'enjeu est de faire de la construction durable en Nord-Isère, un mode de vie et un mode de faire qui s'inscrit dans la transition écologique de notre territoire.

Animer et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement de l'innovation constructive

Positionnée comme territoire d'excellence de la filière construction durable avec les Vallons de la Tour, l'agglomération travaille avec les acteurs de la filière Construction Durable (CCI, CAPEB, FFB, PIC, ASTUS Construction, Région Rhône-Alpes, Rhône-Alpes Énergie Environnement RAEE...) pour porter une stratégie commune de développement. L'ambition est d'accompagner l'ensemble de la filière, des grandes entreprises aux artisans : notamment, dans la recherche et le développement, la structuration de leur offre commerciale et l'incitation aux groupements d'artisans pour proposer des bouquets de travaux complémentaires.

Dans le cadre du grand projet Nord-Isère, la CAPI souhaite offrir des possibilités d'implantation aux entreprises de la construction durable, au sein d'une pépinière d'entreprises, à l'image de la pépinière des Vallons de la Tour. Elle apportera pour cela un soutien technique et financier, des conseils et des services.

La plateforme ASTUS Construction pour innover et tester de nouveaux matériaux de construction et des solutions numériques

Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, la CAPI souhaite aider la création de solutions techniques et industrielles innovantes, à travers notamment le Pôle d'Innovations Constructives (PIC), les Grands Ateliers de L'Isle d'Abeau, la plateforme ASTUS Construction et le soutien des chambres consulaires.

Lieu clé pour la filière, la réalisation du bâtiment de la plateforme ASTUS Construction au sein du Campus de la Construction Durable à Villefontaine est un axe fort de cette stratégie. La plateforme sera accessible à tous les acteurs de la filière : concepteurs, constructeurs, artisans, fournisseurs de matériaux, maîtres d'ouvrages, usagers, acteurs de la recherche et de la formation.



LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

À travers ce lieu, la CAPI souhaite favoriser l'utilisation et l'expérimentation d'outils numériques de modélisation des bâtiments, qui facilitent la construction et la rénovation pour les entreprises. Les outils du «Building Information Modeling» (BIM) seront expérimentés aussi par la maîtrise d'ouvrage publique à l'échelle métropolitaine.

Soutenir l'expérimentation et la formation pour des constructions et des rénovations exemplaires sur le territoire

Aujourd'hui, on ne peut plus concevoir un bâtiment comme un projet cloisonné en fonction de chaque corps de métier, sans organisation transversale et pilotage du chantier. Les bâtiments ont pour objectif d'atteindre une performance globale : énergétique, économique et de confort de l'utilisateur. L'utilisation des outils numériques doit permettre aux entreprises de visualiser leurs projets pour construire mieux, plus économiquement et en équipe tout en accélérant la diffusion des innovations : en testant des prototypes, en travaillant les assemblages des matériaux et en réfléchissant aux usages des habitants dans un bâtiment.

La CAPI a la volonté de participer à la préfiguration des futures réglementations et de permettre l'expérimentation de nouveaux modes de faire sur des projets identifiés, tant sur le champ de la conception du projet, son animation que le chantier de construction. Pour cela, elle souhaite accompagner la construction de bâtiments dits démonstrateurs, qui serviront d'exemples sur le champ de la construction durable.

Pour déployer les solutions innovantes, la filière et ses artisans doivent pouvoir se former et monter en compétences à proximité de leur lieu de travail et tout au long de leur carrière. La CAPI a donc souhaité soutenir et travailler avec les lieux de formation : les Grands Ateliers de L'Isle d'Abeau, ASTUS Construction qui est aussi une plateforme de formation nationale «Plan Bâtiment Grenelle», les grandes écoles d'architecture, d'ingénierie et les lycées, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), pour inclure les enjeux de la construction durable dans les formations initiales comme continues.

Accompagner la filière construction durable vers une offre de travaux plus lisible

L'étude de la Cellule Économique de la Région Rhône-Alpes (CERA), qui observe le marché du bâtiment, a mis

en évidence une insuffisance de l'offre nécessaire de la part des entreprises locales. Le soutien à la filière construction durable doit leur permettre de dépasser ces freins juridiques, techniques et organisationnels que rencontrent les entreprises du bâtiment au quotidien.

La CAPI veillera avec ses partenaires, les fédérations et les chambres consulaires (CAPEB, Chambre des métiers et de l'artisanat...) à mettre en place les actions nécessaires pour faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés de rénovation en incitant aux groupements d'entreprises et d'artisans.

Pour répondre à ce besoin, le Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles (DORÉMI) sera mis en œuvre par la CAPI pour former des groupements d'artisans à proposer une offre de rénovation globale d'une maison.

Promouvoir la filière locale à l'international

La CAPI s'engage à soutenir la promotion de la filière à l'international, notamment à travers la coopération décentralisée entre les villes nouvelles du Maroc et la CAPI, qui permettront des échanges commerciaux de savoir-faire et de procédés techniques.



C / ACCÈS AU NUMÉRIQUE, UN NOUVEL ATOUT



NOTRE AMBITION

Améliorer l'accès au numérique « haut débit » pour les habitants et les entreprises du territoire.

En faire un atout pour le développement du territoire et attirer des porteurs de projets et de nouvelles activités.

Favoriser les nouvelles méthodes de travail à distance (centres de télétravail, coworking, vidéoconférences).



NOS PRIORITÉS

Un accès haut débit pour 2020

Menant un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère, via le programme Numérisère, d'aménagement numérique du département et avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, la CAPI s'engage, à trois objectifs :

- À court terme (d'ici 2015), les débits seront plus fiables et plus performants en wifi.
- Pour 2020, un accès à Internet à « bon débit » en tout point du territoire.
- Pour 2027, un accès à Internet à très haut débit (raccordement à la fibre optique) :
 - avec un raccordement prioritaire de toutes les zones d'activités de l'Isère (97 % des entreprises de cinq salariés et plus, et une grande partie des TPE) ;

- pour les particuliers, 71 % des foyers par l'initiative publique (hors zone conventionnée avec le privé) et 40 000 prises optionnelles, en cas de carence constatée des opérateurs privés, au bout de cinq ans ;
- ce sera également la connexion des sites publics tels que : collèges (109), lycées (74), établissements d'enseignement supérieur et de recherche (36), établissements de santé (114), sites départementaux (178), sièges des EPCI (27), mairies.



De nouveaux usages numériques

Ce nouvel atout permettra de développer les Technologies de l'Information et de la Communication et surtout, l'offre de services numériques pour les entreprises et les habitants :

- Pour les entreprises, des formations à la maquette numérique sont mises en œuvre via la plateforme ASTUS Construction, pour les acteurs de la filière bâtiment et les collectivités. Elles leur permettent de fabriquer des prototypes et de tester les outils de demain dans la construction durable.
- En partenariat avec la CCI, la CAPI soutient les formations au numérique : les entreprises, notamment les TPE/PME, peuvent par exemple, participer à des ateliers de sensibilisation et des formations pratiques aux usages numériques (comment utiliser les réseaux sociaux, envoyer sa première newsletter).
- La CAPI souhaite par ailleurs étudier le développement des modes de travail collaboratifs (télétravail, coworking...) sur le territoire. Cela pourra passer notamment par la création d'espaces de télétravail.
- L'agglomération soutiendra également les innovations liées au numérique (tiers-lieux, etc.) destinés au grand public.



D / UN AMÉNAGEMENT DURABLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

NOTRE AMBITION

Poursuivre un aménagement du territoire durable et de qualité.

Répondre de manière cohérente aux besoins de l'agglomération en termes d'habitat, de développement économique, de services et d'équipements, et de renouvellement de l'offre foncière.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, environnemental et agricole du territoire.

NOS PRIORITÉS

Des projets phares pour le développement du territoire et la mobilité

La CAPI souhaite mener de grands projets d'aménagement pour valoriser le territoire. La priorité sera donnée à :

- La poursuite de la réflexion et des études sur les futurs quartiers-gares, avec en premier, celui de Bourgoin-Jallieu (à venir : L'Isle d'Abeau, La Verpillière et Saint-Quentin-Fallavier). L'objectif est de réinstaller des activités économiques en centre-ville, bénéficiant ainsi de toutes les infrastructures existantes (transports, commerces, logements) et d'en faire des pôles urbains dynamiques. Ce projet renforcera également l'utilisation du train, couplée au réseau de bus Ruban, comme transport en commun sur le territoire.
- L'entretien et l'aménagement de nouvelles Zones d'Activités Économiques (voir aussi p.38 « accompagner les entreprises dans tous leurs projets »).
- L'extension du Golf des 3 Vallons à L'Isle d'Abeau (voir aussi p.66 « Équipements sportifs »).

- La poursuite des opérations de renouvellement urbain engagées à Villefontaine et à Bourgoin-Jallieu (voir aussi p.46 « Poursuivre son intervention en faveur des quartiers prioritaires et à l'échelle de l'agglomération »).
- La réalisation d'opérations de logements de taille plus modestes, en lien avec la Société Publique Local d'Aménagement (SARA).

La CAPI « autorité organisatrice de l'aménagement » : la poursuite du Projet d'Aménagement Durable et l'accompagnement des communes

Depuis 2011, suite à la fin de l'aménagement de la Ville Nouvelle et de la fermeture de l'EPANI, la CAPI est dotée des outils nécessaires (une Société Publique Local d'Aménagement, la SARA et un service Aménagement) afin de devenir l'autorité organisatrice de l'aménagement sur le territoire. Il a été défini un document de référence, le Projet d'Aménagement Durable (PAD).



TERRITORIAL

L'objectif des prochaines années sera de poursuivre ce travail et de renforcer l'accompagnement aux communes sur ces sujets, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les principales actions pour atteindre cet objectif sont :

- Décliner les orientations du PAD au sein des politiques publiques de la CAPI : valoriser les paysages, protéger la trame agricole et naturelle, définir les besoins fonciers pour le développement urbain et ses limites, renforcer l'armature urbaine de la CAPI pour un développement complémentaire des communes, promouvoir la construction durable en termes d'aménagement durable et articuler les politiques de déplacements et de développement urbain.
- Poursuivre et développer l'accompagnement des communes en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de projets d'habitat ou d'aménagement d'espaces publics et le suivi des documents d'urbanisme.
- Être un partenaire reconnu et incontournable au sein du Pôle Métropolitain, notamment sur le projet de développement de la Plaine Saint-Exupéry et au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère (SCoT).

Se doter d'une stratégie foncière d'agglomération

- Le foncier est un enjeu au cœur de plusieurs politiques publiques : l'habitat (création de nouveaux logements), dans le respect de l'environnement et de l'agriculture (la mise en place de mesures compensatoires) et le développement économique (implantation d'entreprises).
- Pour gérer sur le long terme les ressources foncières disponibles et réduire les conflits d'usage, la CAPI doit se doter d'une stratégie, qui lui permette de constituer des réserves foncières, de gérer les Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de planifier la réutilisation des friches urbaines, en lien avec l'EPORA et la SAFER.



E / UN HABITAT VARIÉ POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES



NOS PRIORITÉS

Adapter l'offre de logements sur le territoire à travers une évolution des contraintes réglementaires

À travers le nouveau Programme Local de l'Habitat initié en 2015, la CAPI souhaite faire évoluer les contraintes fixées par le SCoT, qui ne facilitent pas une répartition équilibrée de l'habitat social sur le territoire et engendrent une fracture sociale entre les habitants.

Nous voulons desserrer le «grand écart» entre des plafonds très bas de construction dans les petites communes, qui dans certains cas entravent leur développement de manière excessive, et les objectifs très (et parfois trop) ambitieux dans les grandes communes. Sans remettre en cause le principe de la densification, il faut prévoir un assouplissement qui permette de préserver la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

Dans ses relations avec l'État, la CAPI témoignera par ailleurs de la nécessité d'une approche plus souple des objectifs en matière de construction de logements sociaux. Il est absurde que l'État appelle à une gestion intercommunale de ces questions, tout en fixant des règles extrêmement rigides

commune par commune, au mépris des spécificités de chaque territoire.

Enfin, nous souhaitons développer une offre de logements «haut de gamme» afin de fixer des populations CSP+ (Catégories Socio-Professionnelles moyennes et supérieures) qui travaillent sur le territoire.

Pour cela, la CAPI souhaite :

- Renforcer son partenariat avec les communes et les opérateurs sur le long terme.
- Pouvoir anticiper davantage avec les municipalités, les objectifs de production de logements, dans les documents d'urbanisme.

L'amélioration du parc social, une priorité

La CAPI souhaite renforcer la politique actuelle de rénovation du parc de logement social, en aidant davantage de projets, et particulièrement, sur les quartiers de la politique de la ville.

Renforcer l'attractivité du parc est un enjeu majeur sur le long terme, à la fois pour préserver la cohésion sociale, répondre aux besoins de logements en constante évolution et éviter la stigmatisation de ces quartiers, qui sont souvent «les portes d'entrée» des nouveaux habitants de la CAPI. Un investissement plus important sera réalisé pour soutenir les opérations



NOTRE AMBITION

Diversifier et augmenter l'offre de logements afin d'apporter une gamme élargie en réponse aux besoins des habitants.

Faciliter l'accès à la propriété des habitants sur le territoire.

Mieux répartir l'habitat social et privé sur le territoire pour plus de mixité sociale dans les communes.



de réhabilitation de l'habitat social via l'appel à projets de rénovation.

Lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé

La CAPI veut renforcer l'accompagnement auprès des ménages touchés par la précarité énergétique. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en 2014 a permis de soutenir 41 ménages. Compte tenu du volume identifié sur le territoire, des négociations sont en cours avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) (*voir aussi p.52 « transition énergétique »*).

Poursuivre son intervention en faveur des quartiers prioritaires et à l'échelle de l'agglomération

Afin de réduire les inégalités sociales et économiques, la CAPI poursuivra son action pour améliorer l'accès de ces quartiers à : l'emploi, l'éducation, la qualité de vie, un habitat durable, la santé ainsi que le développement culturel et sportif. Au-delà des quartiers prioritaires définis par l'État dans le cadre du Contrat de Ville, la CAPI souhaite aller plus loin. Elle apportera aussi un accompagnement particulier aux quartiers du territoire, identifiés comme ayant des difficultés économiques et sociales.

Pour y répondre, la CAPI doit renforcer sa coordination avec les communes en matière d'animation et d'ingénierie et mettre en place des outils d'observation pour une veille active de l'évolution des quartiers prioritaires et identifiés comme fragiles.

Accompagner la rénovation urbaine de certains quartiers prioritaires

Le Programme de Rénovation Urbaine engagé sur deux quartiers de la CAPI (Champfleuri à Bourgoin-Jallieu et Saint-Bonnet à Villefontaine) va permettre d'améliorer durablement l'image de ces quartiers. D'autres quartiers ont été proposés au titre du Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2), le Triforium à L'Isle d'Abeau et Saint-Bonnet à Villefontaine. Cette action aura pour objectifs de :

- Réduire la précarité énergétique par la réhabilitation énergétique du parc social.
- Poursuivre la gestion urbaine et sociale de proximité afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.
- Développer la cohésion sociale : problématiques liées à la parentalité, la participation des habitants, la tranquillité publique et l'accès aux droits.

ET AUSSI...

Poursuivre l'action en faveur de la santé mentale : conforter le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), plateforme de coordination qui a pour objectif d'améliorer la santé mentale de la population par l'information et la prévention.

Poursuivre l'accompagnement des publics aux besoins spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de précarité, les personnes en structures d'hébergement d'insertion) avec une offre de logements abordable et adaptée.

Poursuivre la coordination à destination des publics défavorisés et de ceux relevant de structures d'hébergement d'insertion.



F / UNE MOBILITÉ FACILITÉE POUR LES HABITANTS DE LA CAPI

NOTRE AMBITION

Réduire l'usage individuel et développer des usages partagés de la voiture : **covoiturage et autopartage**.

Apporter des outils de mobilité adaptés aux habitants des communes rurales et aux entreprises et salariés des Zones d'Activité Économique (ZAE) du territoire, en diversifiant l'offre de transports alternatifs à la voiture et en permettant de combiner les différents modes de déplacements.

NOS PRIORITÉS

Recentrer le réseau ruban sur ses missions principales

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) à un exploitant de transports, la CAPI souhaite hiérarchiser les lignes de bus, en renforçant celles qui ont la plus forte fréquentation, mais aussi proposer une offre de mobilités alternatives.

La nouvelle offre de transports en commun sera resserrée et performante avec une ligne forte entre les trois villes (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et Villefontaine), incluant un renforcement des dessertes entre les centres-villes et l'hôpital.

La desserte scolaire, de qualité et fiable, sera inscrite dans un règlement qui servira à définir le niveau de qualité du service, en lien avec le Département de l'Isère.

Les lignes reliant les bourgs aux Zones d'Activités Économiques, appelées « Flexibus », seront renforcées avec une meilleure desserte des quartiers « prioritaires ».

Lutter contre l'autosolisme (l'usage de la voiture en solo) et développer des modes de transports alternatifs

Pour renforcer son attractivité, un des enjeux de la CAPI est de réduire l'usage individuel de la voiture, en apportant des outils de mobilité adaptés à tout le territoire et en diversifiant les mobilités durables. La CAPI souhaite poursuivre le développement de nouveaux modes de transports basés sur le partage (l'autopartage, le covoiturage, bornes de recharge électriques...) avec l'aménagement de parkings relais sur le territoire. Cette première réponse aux besoins des habitants est à terme une solution qui permettra des déplacements plus fluides et de créer du lien social.

Poursuivre l'aménagement du réseau cyclable

Révisé en 2016, le Plan de Déplacements Urbains sera l'occasion de prévoir de nouveaux aménagements pour compléter le réseau de 52 km de pistes cyclables afin de favoriser un usage renforcé du vélo, pensé notamment en complément du train. Deux axes seront privilégiés qui permettent de se déplacer sur le territoire sur l'axe est-ouest : la Voie Verte de la Bourbre et la voie cyclable qui longe le train.



Accompagner les entreprises dans leurs déplacements

La CAPI anime la démarche auprès des entreprises, de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) et Inter-Entreprises (PDIE). L'employeur décide alors d'inciter ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle, au profit d'autres modes de transport moins polluants. La CAPI poursuit son action sur le Parc Technologique et le Parc de Chesnes. Elle souhaite dans un deuxième temps, travailler avec d'autres structures, telles que le Médipôle, le pôle restauration ou bien encore, d'autres zones d'activités et le centre-ville de Bourgoin-Jallieu.

Hors de ses compétences, mener des actions de lobbying pour améliorer les transports sur son territoire

La CAPI est seulement autorité organisatrice des transports sur son territoire, c'est-à-dire la gestion des transports urbains RUBAN, des PDE, PDIE et des modes doux. Elle n'intervient pas en direct sur les autoroutes, le train et les grandes infrastructures de transports. Néanmoins, la CAPI souhaite jouer son rôle de lobbying sur ces sujets, auprès de l'État et des collectivités compétentes, pour améliorer la fluidité et l'efficacité des transports sur son territoire, car tout fonctionne en système.

L'agglomération soutiendra :

- La proposition de la gratuité ou de tarifs préférentiels sur la partie d'autoroute allant de Bourgoin-Jallieu à l'entrée de Lyon, pour les habitants.
- Des mesures pour une meilleure efficacité et ponctualité des Trains Express Régionaux (TER). La ligne Lyon-Grenoble, passant par Bourgoin-Jallieu, est une des plus dégradées alors que près de 30 000 passagers l'utilisent tous les jours.
- La mise en place d'une troisième voie d'autoroute en direction de Lyon pour les transports en commun et le covoiturage. La CAPI et la Métropole de Lyon travaillent actuellement avec les services de l'État sur ce projet.
- La réalisation d'une desserte ferroviaire entre la vallée urbaine de la CAPI et la plateforme ferrée et aéroportuaire de Saint-Exupéry, et en attendant, une ligne de bus performante entre notre territoire et l'aéroport.



G / LE MARKETING, POUR CRÉER L'ADHÉSION AU TERRITOIRE ET LA FIERTÉ DE S'Y TROUVER

NOS PRIORITÉS

NOTRE AMBITION

Mieux faire connaître les atouts de la CAPI en termes économiques et de qualité de vie.

Développer le sentiment d'appartenance des habitants, des acteurs économiques et associatifs.

Attirer de nouvelles activités, de nouveaux talents et des habitants.

Promouvoir l'offre de services du territoire de manière globale disponible sur le territoire.

Définir et partager une stratégie de marketing territorial avec les partenaires de la CAPI

La CAPI souhaite, à travers les outils du marketing, renforcer son attractivité, être visible et identifiable sur ses points forts qui fondent son identité : le soutien à la construction durable et à la logistique, les services du quotidien, un cadre de vie agréable... En définissant l'offre du territoire et les publics correspondants, la CAPI pourra attirer de nouvelles activités, de nouveaux habitants et conserver le dynamisme de l'agglomération.

Cette démarche ne peut avoir lieu sans la participation des acteurs, qui, tous les jours, développent le territoire et l'accompagnent dans ses projets. Les parties prenantes, au sein d'une gouvernance dédiée co-construiront le plan d'actions nécessaire à cette mise en visibilité des atouts du territoire.



DEVENIR PILOTE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

A / RÉNOVATION



NOTRE AMBITION

Réduire la précarité énergétique des habitants quels que soient leur type d'habitat.

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec les objectifs du Plan Climat et du Territoire à Énergie Positive.

Soutenir la filière construction durable sur le territoire, malgré un contexte économique difficile.



NOS PRIORITÉS

Priorité numéro 1, la lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du chantier de la rénovation énergétique, la première priorité est de lutter contre la précarité énergétique : cela pourrait prendre la forme d'une aide financière allouée (somme pour créer un effet levier estimée entre 5 000 et 7 000 euros) et/ou d'un accompagnement personnalisé aux économies d'énergie (guide des éco-gestes, formation aux éco-gestes, ateliers d'échange de bonnes pratiques). La CAPI travaille avec les acteurs du territoire pour veiller à une cohérence d'action et réduire le nombre de personnes en situation de précarité énergétique.

Mettre en place une plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique avec tous les partenaires

Afin d'accompagner les particuliers de A à Z dans leur projet de rénovation, la CAPI a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME, pour mettre en place une plateforme de rénovation énergétique, en prise directe avec les usagers. Cela ira de la définition des travaux aux dossiers de financement, en mobilisant tous les acteurs nécessaires du processus : les banques, la filière du bâtiment, les bureaux d'études, les représentants et fédérations des professionnels, les opérateurs privés et bailleurs.

À travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH), en 2013, 41 propriétaires occupants ont pu réaliser leurs travaux avec un budget moyen de 15 100 € TTC/projet et un gain énergétique de 39 %. L'enjeu est désormais de poursuivre et de créer un effet levier pour rénover le plus grand nombre de logements.



ÉNERGÉTIQUE, UN CHANTIER MAJEUR POUR NOTRE TERRITOIRE

Inciter et accompagner les particuliers dans leur rénovation énergétique

Des dispositifs de conseil, d'aide existent, mais il faut les rendre plus compréhensibles et efficaces. C'est pourquoi la CAPI souhaite renforcer l'information et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation. Par exemple, ce sont des « ambassadeurs de la rénovation énergétique » qui accompagnent à chaque étape les particuliers : dans le montage des dossiers de financements, la définition des bouquets de travaux et le choix des entreprises.

L'agence locale de l'énergie, l'AGE-DEN, devenue « Point rénovation Info Service » de l'Isère, hors agglomération grenobloise, assure ces missions d'information - accompagnement des habitants pour le territoire de la CAPI.

La collectivité veillera à la mise en place d'une offre de financement lisible avec nos partenaires bancaires, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes dans cette négociation.



B / ÊTRE CAPI EXEMPLAIRE



NOS PRIORITÉS

Rénover le bâti CAPI et réduire nos consommations énergétiques

Suite au diagnostic thermique du bâti CAPI en 2008, un schéma directeur énergétique a été mis en place et a permis la réalisation d'une première tranche de travaux d'économies d'énergie, de 2009 à 2014, concernant 40 bâtiments, par des travaux amortissables en moins de 10 ans. Une deuxième phase d'amélioration énergétique du patrimoine de la CAPI sera lancée à partir de 2015. Elle concernera le traitement de l'enveloppe des différents sites (isolation et traitement des fuites thermiques) et la simplification des systèmes de chauffage. Cette deuxième phase permettra à terme d'économiser environ 90 000 euros par an et concerne 48 bâtiments, avec un budget évalué à 3 millions d'euros de travaux. D'autres outils seront développés par la suite, pour permettre notamment la production d'énergie renouvelable sur le bâti CAPI.



NOTRE AMBITION

Réduire les consommations d'énergie de l'agglomération CAPI.

Faire preuve d'exemplarité sur le territoire pour inciter les autres acteurs à faire de même.

Améliorer l'efficacité énergétique du bâti des communes de la CAPI

Au-delà de son patrimoine, la CAPI accompagne les communes dans cette démarche importante pour l'exemplarité du territoire via le Conseil en Énergie Partagée proposé par le Plan Climat (PCET). Un technicien mutualisé a pour mission de réaliser un bilan énergétique des bâtiments et définir un plan d'actions pour rénover le patrimoine public et réduire la facture énergétique communale. Ce sont déjà six communes qui sont accompagnées dans cette démarche, pour réduire en moyenne de 15 % leurs consommations d'énergie, d'après les retours d'expérience semblables en Nord-Isère.

Auto-partager les véhicules entre agents de la CAPI

La CAPI «exemplaire» va mettre en place un système d'autopartage (véhicules en libre-service) par une mutualisation des véhicules de l'intercommunalité. Cela facilitera les mobilités, permettra à la collectivité de faire des économies concernant l'entretien des véhicules, de pouvoir renouveler plus facilement son parc par des véhicules propres de qualité et de réduire le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'institution CAPI.



Des bornes de recharges électriques seront implantées sur le territoire, notamment près des bâtiments de la collectivité.

Mieux intégrer les enjeux du développement durable et de l'insertion-emploi dans les marchés publics par des clauses spécifiques

Les marchés publics constituent un levier économique majeur, qui favorise l'innovation du tissu économique, par une meilleure intégration du développement durable, de la performance, des considérations sociales et de l'accès de toutes les entreprises, dont les Petites et Moyennes Entreprises (PME), à la commande publique.

Pour être une collectivité plus exemplaire, la CAPI souhaite mieux intégrer dans le cadre de ses achats publics, les enjeux du développement durable, faciliter l'insertion sociale et le retour à l'emploi ainsi qu'un meilleur accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) innovantes aux marchés.

 ET AUSSI...

Construire des bâtiments publics «démonstrateurs», en lien avec la filière Construction durable, en utilisant la modélisation numérique d'un bâtiment mis en œuvre par la plateforme ASTUS Construction.

Renouveler la flotte de la CAPI par des véhicules propres.



C / DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



NOTRE AMBITION

En fonction du potentiel estimé, **développer les énergies renouvelables** pour tendre vers 20 % d'énergies renouvelables sur le territoire en 2020.

Produire du biogaz via le méthaniseur qui réduira les boues produites par les stations d'épuration.

Inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques partout où cela sera possible.



NOS PRIORITÉS

Développer les énergies renouvelables

Le potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire et les meilleures solutions techniques proposées actuellement seront remis à jour dans le cadre de la démarche «Territoire à Énergie Positive» via une étude d'opportunité. Ce travail d'expertise sur leur développement est un objectif prioritaire du mandat.

La CAPI pourra s'appuyer sur le savoir-faire des entreprises locales, notamment dans le secteur du photovoltaïque avec l'entreprise historique située à Bourgoin-Jallieu : Photowatt.

Produire localement du biogaz via un méthaniseur

La CAPI souhaite exploiter les boues de nos stations d'épuration et de certains déchets industriels, pour produire du biogaz par la construction d'un méthaniseur, et l'injecter dans le réseau de ville.

Outre une opportunité de production énergétique alternative et rentable, ce projet conçu en co-construction avec les habitants, inscrit notre territoire comme un acteur majeur des filières régionales en énergies renouvelables.

Développer l'économie circulaire entre les entreprises

Par la collecte des déchets non utilisés par les entreprises, l'économie circulaire permet de les mettre à disposition des autres soit pour être :

- Transformés en matière première (production d'énergie, achats groupés).
- Réutilisés pour d'autres usages (réemploi, recyclage, reconditionnement).

En collaboration avec la CCI Nord-Isère, qui réalise actuellement un diagnostic pour développer l'économie circulaire entre les entreprises de l'Est de la CAPI (Maubec, Meyrié, Ruy-Monceau), l'enjeu est de partager leurs flux sortants (déchets, énergie, machines...) et par conséquent de faire des économies.



ET AUSSI...

Étudier la faisabilité d'une «recyclerie» sur le territoire qui favoriserait le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux / objets ménagers considérés comme des déchets (encombrants par exemple).

Soutenir et valoriser les initiatives privées innovantes de bâtiments industriels «démonstrateurs» qui intègre la production d'énergies renouvelables (panneaux, ombrières photovoltaïques...).



D / PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE



NOTRE AMBITION

Réduire de 7% la quantité de déchets à la source d'ici 2020 en améliorant le tri.

Mieux valoriser les déchets pour les transformer en énergie.

Mobiliser et faire participer les citoyens à la transition écologique et énergétique.

Préserver et protéger l'activité agricole sur le territoire et accompagner leurs innovations.

Valoriser et communiquer sur les Espaces Naturels Sensibles, réserves de biodiversité sur notre territoire.



NOS PRIORITÉS

Optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers

Sur le territoire de la CAPI et quatre autres intercommunalités, soit 69 communes et 194000 habitants, cette compétence est exercée par le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND). Il a pour missions :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et, des déchets issus des collectes sélectives et des déchèteries.
- La réduction des déchets à la source.
- La communication et la sensibilisation du grand public à la gestion des déchets.

Face aux difficultés de gestion que rencontrent le SMND, la CAPI fait de l'optimisation de son fonctionnement une priorité. Durant ce mandat, nous veillerons à la gestion rigoureuse des finances du SMND tout en reposant la question des compétences déléguées afin de :

- Donner à tous les habitants la possibilité de mieux trier leurs déchets à la source, par le déploiement de poubelles jaunes.
- Faire des économies en rationalisant le nombre de tournées de collecte sur le territoire.
- Inciter et informer sur le compostage pour les déchets biodégradables.
- Harmoniser la charge financière sur le territoire afin d'aller vers un prix unique des déchets.

« Les déchets ont de la valeur ». La politique de réduction des déchets doit s'accompagner d'une meilleure valorisation de ces gisements qui permettraient d'accroître la production d'énergies renouvelables sur le territoire.



Préserver l'activité agricole sur le territoire et promouvoir les produits locaux

Territoire de tous les enjeux (économiques, logements, infrastructures), la CAPI souhaite préserver les espaces agricoles et naturels dans le cadre de sa stratégie foncière, en concertation avec le monde agricole et en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Elle mettra en place des outils réglementaires de protection : périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles (PAEN), ou des Zones d'Agriculture Protégée (ZAP).

La CAPI souhaite informer les habitants sur les produits disponibles de l'agriculture locale et biologique, notamment les scolaires, via le dispositif «Familles à Alimentation Positive», qui peut aussi être créateur de sentiment d'appartenance à un territoire de productions et de saveurs.

Valoriser les espaces naturels sensibles auprès du grand public

La CAPI est soutenue financièrement, dans le cadre des labellisations «Espaces Naturels Sensibles» (ENS), par le Département de l'Isère et «Réserve Naturelle Régionale» par la Région Rhône-Alpes, pour la préservation de ses six Espaces Naturels Sensibles et de la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Bonnet à Villefontaine. La CAPI souhaite aller au-delà de la gestion et valoriser quelques espaces à Saint-Quentin-Fallavier et à Saint-Savin, auprès du grand public afin de mieux faire connaître la richesse de notre territoire. Ce travail permettrait également de développer le tourisme vert sur la CAPI dans la limite de la protection de la biodiversité.



ET AUSSI...

Proposer des solutions innovantes pour réduire l'impact financier du traitement des déchets industriels.



E / PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



NOTRE AMBITION

Gérer chaque étape du grand cycle de l'eau pour un cadre de vie de qualité.

Préserver les milieux aquatiques fragiles et les zones de captage des risques de pollution.

Veiller à un approvisionnement et un assainissement de l'eau, qui soient en cohérence avec les ambitions de développement des entreprises et l'accueil de nouvelles populations.

Anticiper les impacts du changement climatique sur la préservation des ressources en eau.



NOS PRIORITÉS

La CAPI doit poursuivre inlassablement les travaux engagés pour la préservation de la qualité de l'eau distribuée aux habitants.

Requalifier la station d'épuration de Traffeyère et poursuivre les travaux d'entretien de l'assainissement non collectif

Suite à la requalification de la station d'épuration (STEP) de Bourgoin-Jallieu au mandat précédent, la STEP de Traffeyère à Saint-Quentin-Fallavier sera remise à niveau afin d'anticiper l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités. Il s'agit d'une action majeure du mandat pour garantir le développement économique du territoire, estimé à près de 10 millions d'euros.

L'autre priorité sera la mise en place d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) où des actions sont à mettre en œuvre en termes d'entretien et/ou de rénovation suite au diagnostic des installations d'assainissement non collectif.

Préserver les milieux aquatiques et les zones de captages

La qualité de l'eau passe par la préservation des zones de captages en eau (par des mesures agro-environnementales, protection contre les pesticides). Sensibiliser et inciter les acteurs économiques du territoire est un enjeu majeur pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (agriculture plus durable, réduction des risques industriels, rachat de foncier à proximité des zones de captages...). En lien avec cette politique, sur le territoire de la CAPI, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), compétent en termes d'aménagement et de gestion des eaux, s'est donné pour objectif « 0 phyto » dès 2016.

Afin de maintenir les pratiques agricoles déjà favorables à l'environnement et soutenir le changement de pratiques vers celles qui ont un impact positif sur l'environnement, la CAPI mettra en place une Politique Agro-Environnementale et Climatique (PAEC).



Simplifier la gouvernance de la gestion de l'eau

La CAPI a hérité d'une gestion de l'eau répartie en trois systèmes : une Délégation de Service Public à un opérateur privé, une Régie de l'eau et une Société d'Économie Mixte dont la majorité du capital est détenue par la CAPI et les collectivités publiques locales. Ce fonctionnement doit aujourd'hui être unifié afin de :

- Permettre une meilleure transparence et lisibilité des citoyens.
- Garantir une équité dans la facturation de ce bien particulier, qu'est l'eau.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée pour clarifier la répartition des compétences entre les communes et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) ainsi que le rôle de chacun, en ce qui concerne la gestion des bassins d'eaux pluviales, des inondations, de l'alimentation et de l'entretien des poteaux d'incendie.

OPTIMISER LA QUALITÉ DES SERVICES DU QUOTIDIEN

A / ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS



NOTRE AMBITION

Permettre aux habitants du territoire d'accéder à une **offre culturelle diversifiée et de qualité**.

Faire de la culture un **vecteur d'attractivité et de lien social**.

Soutenir l'enseignement et la création artistique sur le territoire.

Poursuivre la modernisation de l'offre de services des équipements culturels (conditions d'accueil, accès au numérique, web-billetterie) mais dans une logique d'optimisation financière.



NOS PRIORITÉS

La culture au cœur du lien social

L'accès à la culture est un droit, pour tout citoyen. À travers ses équipements culturels, la CAPI souhaite accompagner les publics scolaires, spectateur et citoyen de demain, vers la découverte de la culture. Pour cela, la CAPI poursuivra la mise en œuvre du Plan Local de l'Enseignement Artistique (PLEA) à l'échelle intercommunale, outil unique d'éducation et de découverte artistique pour les jeunes. Ce dispositif financé par l'État, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère permet ainsi à chaque enfant, scolarisé sur le territoire, de se familiariser avec tous les domaines de la création, à travers un parcours impliquant les équipements culturels de la CAPI.

La collectivité s'est donnée comme objectif également d'aller chercher de nouveaux publics, notamment éloignés de la culture, en renforçant le lien avec les communes et les différentes structures socio-culturelles.

Soutenir la culture à la CAPI, facteur important d'attractivité du territoire

L'activité culturelle du territoire est un facteur important d'attractivité, qui mérite d'être plus reconnue sur le territoire. La CAPI a pour ambition de maintenir l'offre culturelle, ainsi qu'un niveau d'actions dites « hors les murs » important. Pour faire connaître l'activité culturelle du territoire, la CAPI souhaite développer les relations publiques, notamment auprès des entreprises, afin de promouvoir les animations proposées.

Favoriser la diversité des projets culturels de chaque équipement communautaire

La richesse de la CAPI est la complémentarité de ses équipements : le Théâtre du Vellein, le Conservatoire Hector Berlioz, la SMAC des Abattoirs et les Médiathèques. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, il est nécessaire d'interroger le niveau de service rendu, mais il est important de garder le projet de chaque équipement avec sa spécificité.

- **Le Théâtre du Vellein, une offre de diffusion et d'actions culturelles à maintenir**

Scène régionale, le Vellein a un rôle majeur en termes de diffusion et d'action





culturelle. L'objectif lors de ce mandat est de poursuivre avec une programmation pluridisciplinaire, mais résolument plus ambitieuse sur les « arts du mouvement » (cirque et danse), en lien avec un éventuel conventionnement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur cette thématique. Le Théâtre poursuivra son action éducative de développement des pratiques artistiques envers les jeunes publics.

Ce mandat sera également l'occasion de faire évoluer la structure : en étudiant la construction de nouveaux bureaux à proximité du Théâtre, pour développer son activité durant la journée et en s'adaptant aux nouveaux modes d'achats par une refonte, à terme, du dispositif de billetterie en ligne notamment.

- **Un projet de nouveau Conservatoire Hector-Berlioz en musique...**

Labellisé au niveau départemental, le Conservatoire est un outil unique de découverte, d'apprentissage et de professionnalisation. Il concourt très fortement à la vie du territoire par les multiples actions de diffusion culturelle, comme les semaines contemporaines et les balades d'Hector. Les grandes orientations de son programme seront présentées au sein du projet d'Établissement du Conservatoire.

Néanmoins, l'équipement phare et structurant de Bourgoin-Jallieu est

obsolète, il apparaît nécessaire de construire un nouvel outil adapté aux besoins actuels du territoire, ayant vocation à rayonner comme « pôle ressources » sur le territoire Nord-Isère en musique, danse et théâtre. Ce projet de nouveau Conservatoire sera implanté à Bourgoin-Jallieu, avec pour objectif la pose de la première pierre avant la fin du mandat.

- **...Et un fonctionnement en réseau préservé**

La CAPI souhaite renforcer la mise en réseau des écoles de musique du pôle Ouest (Villefontaine, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier et La Verpillière) et faciliter les parcours d'apprentissage, notamment les premiers cycles en école de musique, ou la proximité pour des élèves très jeunes est importante.

- **Étudier les perspectives d'avenir des Abattoirs, Scène de Musiques Actuelles**

Les Abattoirs, lieu de diffusion centré sur les musiques actuelles et la formation pour les amateurs, est un véritable outil de territoire pour la création artistique des groupes en devenir. La CAPI souhaite ancrer davantage les Abattoirs sur le territoire et développer son projet de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles et des arts du numérique. Les investissements acoustiques effectués, l'optimisation du mode de gestion et

le décloisonnement des espaces de travail et d'accueil offriront à de nouveaux publics, comme aux habitués, une qualité d'écoute et de rencontre renforcées.

- **Un réseau indispensable, les médiathèques**

Les Médiathèques jouent un rôle crucial dans la promotion de la lecture publique, la lutte contre l'illettrisme et le développement des connaissances. Ce sont des lieux « culturels » faciles d'accès, créateurs de lien social avec un taux d'inscrits sur le territoire, supérieur à la moyenne nationale (17 % environ contre 15 %).

L'optimisation du réseau des médiathèques sera poursuivie, notamment en termes de moyens humains, par la mutualisation. Les bibliothèques municipales pourront bénéficier de l'effet du réseau, sans devenir un équipement communautaire, afin que les animations culturelles bénéficient à toute la population. Ce mandat devra permettre aussi d'apporter des solutions au maintien de la bibliothèque à Saint-Quentin-Fallavier et de l'annexe de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu. Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, les Médiathèques doivent franchir le passage au numérique pour leurs visiteurs : livres numériques, abonnements en ligne, accès internet.



B / ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE



NOTRE AMBITION

Poursuivre une politique d'accueil de qualité du jeune enfant quel que soit sa spécificité.

Offrir des solutions de garde diversifiées aux familles sur ce territoire (multi-accueil, micro-crèche, halte-garderie itinérante).

Veiller à la complémentarité de l'offre privée et soutenir les relais d'assistantes maternelles indépendantes.

Favoriser la mixité sociale et contribuer à l'aménagement et à l'attractivité du territoire par une implantation réfléchie de son offre d'accueil.



NOS PRIORITÉS

Rénover les équipements vieillissants

La CAPI souhaite préserver les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire, qui sont un atout majeur pour les familles. La priorité sera donc donnée à la rénovation des locaux existants vieillissants, tels que la structure P'tits Mousses à L'Isle d'Abeau. Des solutions de relocalisation seront également envisagées si elles permettent de faire des économies : comme par exemple, le Multi-Accueil « À petits pas », dont 20 places seront relocalisées dans le quartier de la Grive à Bourgoin-Jallieu.

Poursuivre le développement raisonnée de l'offre d'accueil

Malgré l'existence de 38 structures sur le territoire, le nombre de places disponibles est toujours insuffisant par rapport à la demande des habitants. La CAPI poursuivra le développement de l'offre, mais face aux contraintes budgétaires, elle souhaite étudier les formes alternatives à la construction d'équipements publics : achats de berceau, structures publics-privés... qui permettraient d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants, à coût acceptable pour la collectivité.

Expérimenter une accessibilité renforcée des structures d'accueil

Les modes de vie changent, les élus de la CAPI en sont conscients. Par conséquent, la collectivité expérimentera une accessibilité plus importante de la garde, de 6 heures à 22 heures au Multi-Accueil de la Grive à Bourgoin-Jallieu.



ET AUSSI...

**Développer une fonction « observa-
toire »** de la demande pour guider nos
choix en matière de développement
de l'offre d'accueil de la petite enfance.



C / ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA CAPI



NOTRE AMBITION

Favoriser l'apprentissage de la natation et la promotion d'une pratique sportive diversifiée, en permettant l'accès de tous aux équipements sportifs : les scolaires, les clubs nautiques et les citoyens.

Participer à l'animation du territoire et apporter un cadre de vie agréable.

Apporter un service de qualité tout en rationalisant le fonctionnement actuel.

Rendre plus accessibles les équipements sportifs CAPI en veillant à une meilleure répartition de ces derniers sur le territoire.



NOS PRIORITÉS

Garder un service à un coût raisonnable et de qualité...

Le territoire est plutôt bien équipé en comparaison à la moyenne nationale : six piscines contre une piscine pour 40 000 habitants, mais fruit de l'héritage de la Ville Nouvelle, elles sont réparties en majorité à l'ouest de l'agglomération.

La priorité de ce mandat doit être donnée à la poursuite de la rationalisation des piscines et de leur fonctionnement à l'échelle du territoire, tout en préservant l'accueil des scolaires, des clubs et du grand public.

En concertation avec tous les partenaires, il sera établi un plan « piscines », qui recherchera les modalités nécessaires pour assurer une optimisation et une rationalisation des équipements.

...Et construire une nouvelle piscine à l'est

En remplacement de la piscine Tournesol, un nouvel équipement CAPI permettra de rééquilibrer le territoire, en apportant une structure sportive à l'est qui offrira de meilleures conditions d'accueil et une plus grande capacité.



Un appel à projet pour l'avenir du Golf des 3 vallons

Aménagement prévu dans le cadre de la Ville Nouvelle, le golf est un vecteur d'attractivité du territoire et a accueilli de nombreux événements : le Cross, Jazz au golf. Le Golf accueille également des scolaires pour des initiations.

Le parcours neuf trous est actuellement très utilisé par les abonnés mais est proche de la saturation, la CAPI envisage donc la réalisation d'un parcours 18 trous pour développer la demande et offrir un service de qualité. Ce type d'investissement ne relevant pas des compétences de la CAPI, la faisabilité de ce scénario est à étudier : l'évolution du mode de la gestion (cession, DSP..) et la réalisation d'un projet de développement (complexe hôtelier, réceptif, voire de logements). Un appel à projets sera lancé en 2015 afin d'évaluer les opportunités de faire de ce Golf, un projet de développement territorial. La prise de décision se fera en concertation avec les riverains du Golf.

Poursuivre le CAPI Raid, manifestation sportive axée autour des sports de pleine nature

Lancé en 2012, cet événement répond aux objectifs de promotion du sport, de découverte des sentiers de randonnées et de fédération du milieu associatif. Les quatre premières éditions ont permis de créer une identité sportive de l'agglomération et de développer une image dynamique du territoire, tout en développant des activités familles. Cet événement sera poursuivi afin d'attirer un public plus diversifié, - autant les sportifs que les familles et la jeunesse - et d'en faire un marqueur de fierté et d'attractivité du territoire.



D / MODERNISER LES ESPACES PUBLICS ET LA VOIRIE



NOS PRIORITÉS



NOTRE AMBITION

Entretien et moderniser le patrimoine de la CAPI, que ce soit l'éclairage ou la voirie, pour apporter sécurité et confort aux usagers.

Faciliter le quotidien et les déplacements des habitants et des entreprises, source du dynamisme économique de la CAPI.

S'inscrire dans la démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) en réduisant les consommations d'énergie.

Définir les priorités en termes de voirie

La CAPI entretient 350 kilomètres de voirie (chaussées et accotements) communautaires et communales sous convention, les chemins ruraux, piétons et 52 kilomètres de pistes cyclables, dans le but d'assurer la sécurité des habitants et usagers.

Le diagnostic du patrimoine Voirie, réalisé en 2007, sera remis à jour afin d'étudier les conditions et modalités d'une éventuelle prise de compétences sur l'ensemble des voiries par la CAPI.

Dans l'attente de cette réflexion, la collectivité doit rénover en priorité les voiries des Zones d'Activités Économiques, pour soutenir les entreprises du territoire et la route départementale 522, un des axes majeurs utilisés par les habitants afin de rééquilibrer les axes Nord-Sud.

La CAPI souhaite par ailleurs faciliter l'accompagnement des communes, en simplifiant le système de convention par une définition à la carte des prestations souhaitées.

Moderniser l'éclairage pour réduire la pollution visuelle et faire des économies d'énergie

Le Plan lumière a été lancé en 2011 et il vise à rationaliser les 17 900 points lumineux du territoire, en fonction des besoins de la population.

Ce programme répond à plusieurs objectifs : réduire la pollution lumineuse tout en améliorant le confort et la sécurité des usagers ; faire des économies d'énergie ; et mettre en valeur par un éclairage moderne certains axes et lieux importants du territoire. Il sera poursuivi après évaluation et hiérarchisation des priorités.

En coordination avec les communes, l'éclairage de la CAPI est changé tous les quatre ans par des lampes au meilleur rendement et consommant moins d'énergie.



LA CAPI ET SA GOUVERNANCE

A / L'INSTITUTION CAPI, UNE GESTION RIGoureuse



NOTRE AMBITION

Dans un contexte économique contraint, les économies sont nécessaires. Cela doit être une opportunité pour **oser, innover** dans notre fonctionnement et anticiper sur les évolutions organisationnelles de notre collectivité territoriale, afin de se donner des marges de manœuvre et de continuer à **investir**.

Accompagner au changement la collectivité et ses partenaires sur de nouveaux modes de gestion, est une nécessité pour répondre aux enjeux actuels de **développement durable des territoires**.



NOS PRIORITÉS

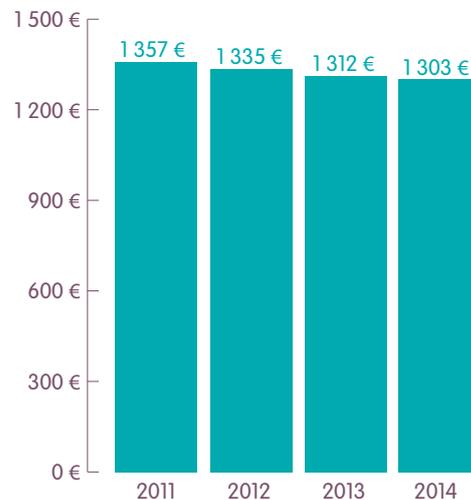
Poursuivre le respect des règles de bonne gestion dans un contexte difficile

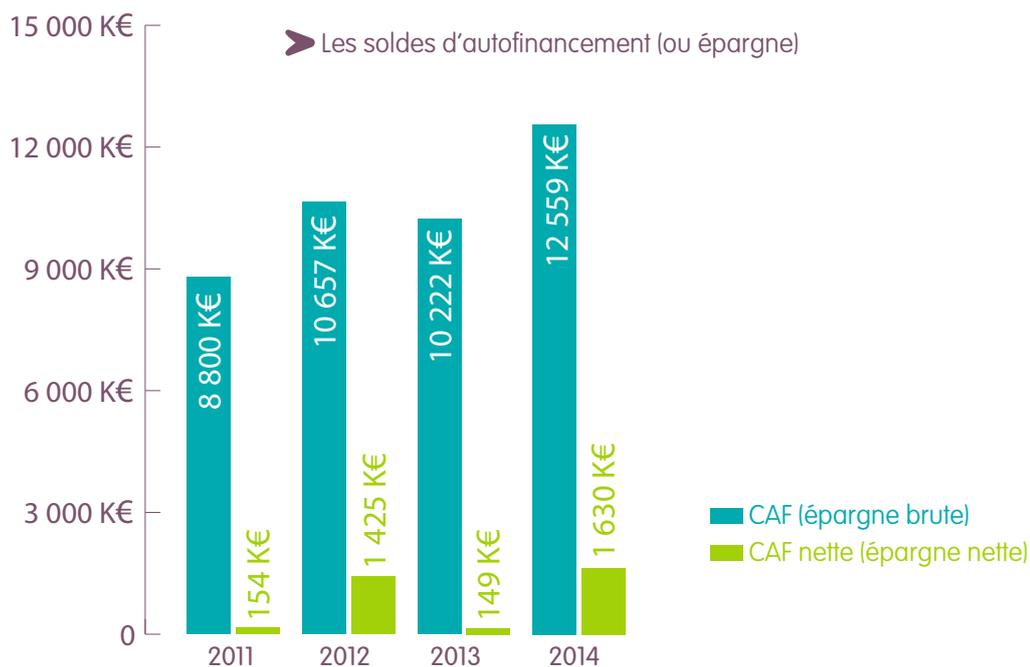
Des évolutions financières positives en décembre 2014

En 2014, les indicateurs financiers de la CAPI présentait une tendance favorable : la capacité de désendettement de la CAPI, qui indique le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette, s'était améliorée ainsi que sa capacité d'autofinancement, soit son aptitude à dégager un excédent sur le fonctionnement de la collectivité.

En effet, la CAPI, fondée en 2007, a supporté à sa création une partie des charges de l'ancienne Ville Nouvelle. D'une capacité de désendettement de 30 ans au départ, elle affiche aujourd'hui une capacité inférieure à 11 ans.

➤ Endettement en €/habitant





Une stratégie financière consolidée depuis 2013 par un Pacte financier et fiscal

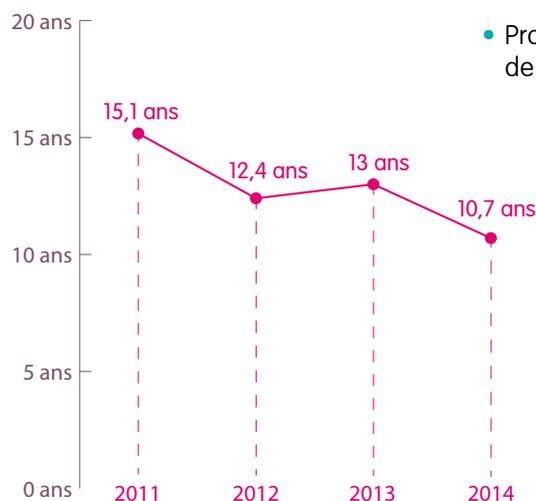
Afin de renforcer la solidarité du bloc communal, les élus de la CAPI ont voté à l'unanimité un pacte fiscal et financier en 2013, qui a pour objectif de mobiliser des ressources pour financer le projet de territoire, au service de sa population tout en :

- Optimisant la répartition des nouvelles ressources entre collectivités.
- Garantissant la pérennisation de l'action publique.
- Proposant plus d'équité en fonction de la richesse de chacun.

La mise en place du pacte financier et fiscal, un des premiers en France, s'est traduite par trois actions :

- Un accord sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAPI et les communes. Les 60 % alloués à la CAPI seront fléchés vers de l'investissement en lien avec le projet de territoire (transition énergétique, aménagement numérique et des transports).
- Le partage de la Taxe Foncier Bâti (TFB) communale sur les Zones d'Activités Économiques communautaires (ZAE) avec l'intercommunalité : 40 % pour la commune et 60 % pour la CAPI.
- L'élaboration d'un règlement des fonds de concours pour soutenir notamment les projets communaux.

► Capacité de désendettement





Des règles de bonne gestion réaffirmées

Les élus de la CAPI se sont donnés des objectifs à atteindre dans le cadre de la prospective financière :

- Un autofinancement à 10,6 M€ par an.
- Un recours à l'emprunt limité à 11 M€ par an en moyenne.
- Une capacité de désendettement inférieure à 13,3 années.
- Un taux d'épargne brute supérieur à 11,4 %.

Une prospective financière difficile sur le mandat 2014-2020

Malgré des résultats encourageants en 2014, la réduction des dotations d'État, annoncée en avril 2015, change la donne. Ce nouveau contexte nécessite, sur la base des objectifs prioritaires du plan de mandat, un plan d'actions strict tant en fonctionnement qu'en investissement.

En effet, face à cette baisse des dotations de l'État, il sera nécessaire, d'ici la fin du mandat, de faire des économies importantes en fonctionnement et de réduire les effectifs. Cela se traduira par l'analyse des programmes d'actions et la réduction du niveau de service sur certaines compétences exercées par l'intercommunalité. Tous ces efforts doivent notamment permettre de préserver un niveau de près de 70 M€ d'investissement d'ici 2020, afin de continuer à préparer l'avenir.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (comme l'ensemble des Communautés) entre dans une phase nouvelle où les modes de gestion doivent changer. Le mandat exigera la co-construction d'une réponse collective, innovante et performante afin de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques.

DES ACTIONS NOUVELLES À METTRE EN PLACE D'ICI 2020

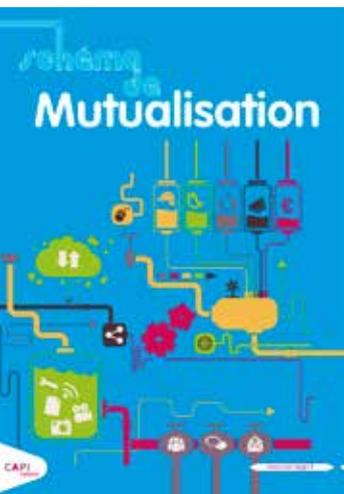
Innover pour augmenter nos capacités de financement

Augmenter les capacités de financement de la CAPI, c'est être en capacité de remettre en cause le fonctionnement actuel de la collectivité, proposer de nouvelles solutions, faire évoluer le patrimoine bâti et mettre en place les outils d'évaluation nécessaires.

Mettre en place un suivi régulier des « satellites » de la CAPI

La CAPI a délégué certaines de ses compétences à des syndicats mettant en œuvre la politique publique concernée à l'échelle de plusieurs intercommunalités, voire du département, comme le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour les déchets, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) ou encore le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des aires d'Accueil pour les Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV), la Mission Locale, le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes géré par le GIP Isère Porte des Alpes (CDDRA) et le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère (SCoT).

Afin d'évaluer l'efficacité de notre participation aux syndicats, la CAPI s'engage, pour accompagner les décisions politiques, à mettre en place un suivi régulier de la gestion de ces « satellites » auxquels elle a délégué sa compétence, et d'effectuer de manière centralisée un audit de ces structures.



Avoir une exigence : renforcer la mutualisation pour optimiser les ressources

La CAPI a été une des premières intercommunalités de France à adopter un schéma de mutualisation en 2010. Celui-ci a permis de structurer les principes et les étapes du processus.

Il est nécessaire face aux enjeux financiers des collectivités d'amplifier les actions de mutualisation avec des objectifs précis et évaluables :

- Baisser les coûts d'action pour les communes (ex : achats groupés, service d'archivage).
- Répondre à des besoins d'expertise à l'échelle supra-communale (ex : informatique, assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Optimiser les recettes en augmentant notre capacité à obtenir des aides (dotations de l'État, subventions régionales, européennes...).

Être solidaires, pour continuer à investir et permettre la réalisation de projets intercommunaux ambitieux

Au sein de l'intercommunalité, les communes ont toutes des problèmes, mais de nature différente. Il est important que la solution soit adaptée à chaque enjeu. Elle n'est pas forcément la même pour tous mais elle doit être soutenue par tous. Cette solidarité est un des fondements et une clé de réussite de notre intercommunalité.

La CAPI a un rôle majeur à jouer dans l'avenir des communes, pour porter la stratégie et les investissements structurants du territoire. Partager la vision de l'institution et de son fonctionnement permettra de sensibiliser aux apports de la CAPI pour le territoire et de réaliser des économies d'échelle. Ces valeurs communes de solidarité et d'innovation fondent aussi le sentiment d'appartenance des élus du territoire. Nous devons, avec les élus du territoire, porter ensemble ces évolutions. Être de la CAPI doit avoir une signification forte pour tous les conseillers municipaux de la CAPI.

Dans la continuité du pacte fiscal et financier actuel, travailler à l'évolution vers un pacte plus ambitieux

Le Pacte fiscal et financier constitue une étape importante de la volonté des élus, d'affirmer la nécessité de plus de solidarité financière et de donner à l'intercommunalité, les moyens de porter les grands investissements du territoire.

Au-delà des mesures fiscales prises, il s'agit aujourd'hui de donner plus de cohérence à nos différents outils dans un objectif de transparence entre intercommunalité et communes, d'efficacité et d'équité, tels le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), la fiscalité, la gestion des compétences et le fonds de concours.



B / L'AGGLOMÉRATION CAPI, ACTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



NOS PRIORITÉS

Définir les valeurs communes de la CAPI dans le cas d'un élargissement

La Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), votée cet été, modifie la taille minimum pour les Communautés de Communes à 15 000 habitants. Face à cette obligation, certaines intercommunalités du Nord-Isère devront faire évoluer leurs périmètres afin de constituer des entités plus importantes. Pour la CAPI, ces évolutions doivent être cohérentes avec les bassins de vie. Un nouveau schéma départemental des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doit être validé début 2016 avant d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La CAPI a réaffirmé en introduction de ce plan de mandat les valeurs inhérentes à l'intercommunalité, reposant sur l'équité, la solidarité et la fierté d'être CAPI. Elles serviront de base de discussion pour les communes souhaitant rejoindre la CAPI.

Poursuivre les coopérations interterritoriales

Au-delà d'éventuel élargissement de périmètre, la CAPI souhaite travailler en partenariat avec les territoires voisins sur des thématiques ciblées, comme cela est fait aujourd'hui, avec les Vallons de la Tour sur le GPRA, les programmes PCET et TEPOS ou à travers les différents syndicats ou dispositifs, qui permettent de gérer les problématiques des déchets, des gens du voyage, de l'hébergement d'urgence et de l'eau.

Être un acteur de la nouvelle grande Région Rhône-Alpes-Auvergne

Cinquième intercommunalité régionale, la CAPI souhaite poursuivre son partenariat avec les instances régionales dans le cadre de ses politiques contractuelles (CDDRA, GPRA) et tenir toute sa place dans la future Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), lieu de définition des enjeux de développement économique, territorial et environnemental de demain.



NOTRE AMBITION

Poursuivre la coopération à l'échelle métropolitaine pour le développement du territoire.

Être une intercommunalité reconnue pour sa volonté de **travailler avec les autres territoires et institutions** au sein de la Région Rhône-Alpes à notre destin commun.



Poursuivre le développement du territoire au sein du Pôle Métropolitain

En quelques chiffres

➤ Créé en 2012, le Pôle Métropolitain regroupe quatre intercommunalités membres : la Métropole de Lyon, la CAPI, ViennAgglo, Saint-Étienne Métropole. Deux autres les rejoindront au 1^{er} janvier 2016 : la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

➤ Il deviendra un syndicat à la carte, pour gérer la gouvernance de la Plaine Saint-Exupéry.

145 communes, demain 173 communes.

1600 km², demain plus de 2007 km².

Près de **2 millions d'habitants** (environ 33 % de la population de Rhône-Alpes).

dont **160 000 étudiants** et **13 500 chercheurs**.

115 000 entreprises et **1 million** d'emplois.

67 % du territoire couvert par des espaces verts, naturels et agricoles

Deux instances de consultation de la société civile : la Conférence Économique Métropolitaine et le Conseil de Développement Métropolitain.



Le Pôle Métropolitain a été créé dans le but de répondre au mieux aux besoins des habitants, en traitant des sujets majeurs à l'échelle pertinente, tels que le développement économique, les déplacements et l'aménagement de grandes infrastructures, les grands événements culturels. Aucune compétence ne lui a été transférée, il s'agit de mener des actions communes.



Les présidents des quatre intercommunalités ont défini les priorités de la feuille de route 2015-2020 du Pôle Métropolitain. En 2015, le budget du Syndicat Mixte a été réduit de 10 %, dans le contexte de réduction des dotations de l'État.

Le Pôle Métropolitain souhaite proposer des actions concrètes dans les domaines suivants :

1. Développer la promotion économique internationale du territoire métropolitain, la participation commune aux salons professionnels, l'accès aux missions à l'étranger du Grand Lyon, et en structurant l'ADERLY comme outil métropolitain de prospection à l'international.
2. Soutenir l'innovation et la croissance des entreprises : diffusion du dispositif « Pépites » pour les entreprises en forte croissance, le plan robotique, le soutien de la Cité du Design, de la Plateforme Astus Construction et du Pôle Innovations constructives.
3. Faire rayonner la culture métropolitaine : résonance des grands événements, soutien à Jazz Day Unesco.
4. Renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance métropolitaine par le déploiement de la Citycard autour du culturel, le soutien à l'agriculture périurbaine, la valorisation du patrimoine métropolitain pour développer le tourisme de proximité.
5. Accompagner deux projets territoriaux structurants à l'échelle métropolitaine : la Plaine Saint-Exupéry et la Vallée du Gier.

Mettre en œuvre la stratégie de développement d'un territoire clé, la Plaine Saint-Exupéry

Dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), la démarche partenariale autour de la Plaine Saint-Exupéry, initiée par l'État, a permis d'établir les grandes orientations de développement de ce territoire interdépartemental entourant l'Aéroport Saint-Exupéry. La CAPI jouera tout son rôle dans la gouvernance de la Plaine Saint-Exupéry, pour un développement équilibré de ce territoire et participer à l'acquisition du foncier et à l'aménagement, dans le cadre du Pôle Métropolitain élargi au territoire de l'Aéroport Saint-Exupéry, avec l'entrée de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.



Les sites à aménager de la plaine Saint-Exupéry représentent 900 hectares, dont 270 hectares pour l'activité économique et 220 hectares pour les équipements intermodaux. Il y a environ 150 hectares d'activités économiques, qui potentiellement se situent sur le territoire de la CAPI, ce qui représente une opportunité de développement foncier importante. L'aménagement de ces zones ne pourra se faire qu'en respectant un certain nombre de conditions et notamment :

- Des mesures de protection des terres agricoles et des exploitations.
- Des mesures de protection environnementales et paysagères.
- La création de voiries permettant un lien direct avec l'aéroport et l'autoroute.

Améliorer les transports à l'échelle métropolitaine lyonnaise

La CAPI est membre du Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT-AML) au même titre que la Région Rhône-Alpes, le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), les Communautés d'Agglomération de Saint-Étienne Métropole et ViennAgglo. Il a pour objectif premier de rendre plus faciles et plus attractifs les déplacements à partir de plusieurs modes de transports, en simplifiant le fonctionnement des transports, et de leur tarification.

La première action visible pour le grand public, a été la mise en place de T-Libr, en 2013. L'abonnement unique multi-réseaux à un prix attractif inclut les réseaux régionaux de trains (TER), les transports sur l'agglomération lyonnaise (TCL), la CAPI (réseau Ruban), Saint-Étienne Métropole (STAS) et ViennAgglo (L'Va). Utilisée déjà par 9 620 usagers de l'Aire Métropole Lyonnaise, cette initiative doit être renforcée dans les prochaines années.

La CAPI souhaite poursuivre le travail collectif engagé avec les autres partenaires, pour tendre vers un système plus intégré, qui favorise les mobilités des habitants, comme des travailleurs de la CAPI. Le SMT met en œuvre trois compétences : l'information aux voyageurs, la tarification multimodale et la coordination du réseau.

La réalisation d'un schéma métropolitain permettra de poursuivre collectivement avec les différentes autorités organisatrices de transport, la réflexion et de mettre en œuvre des solutions innovantes et adaptées aux enjeux de mobilité de l'aire métropolitaine.



C / LA COLLECTIVITÉ CAPI, VERS UNE DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE



NOTRE AMBITION

Associer les citoyens et leur permettre de participer aux grands projets de l'intercommunalité, notamment la transition énergétique.

Soutenir l'existence du Conseil de Développement, instance représentative de la société civile sur notre territoire et force de propositions sur les politiques de l'Agglomération.

Favoriser le développement des conseils citoyens **dans les quartiers prioritaires**.



NOS PRIORITÉS

Mobiliser et encourager la participation des citoyens comme condition préalable à la réussite de la transition énergétique

La CAPI participe à la sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie et à une alimentation plus saine par la mise en place des dispositifs « Défis Familles à Énergie Positive » et « Familles à Alimentation à énergie Positive ». Ce défi convivial a pour but d'accompagner les familles et personnes participantes à réduire leurs consommations d'énergie, en apprenant comment avoir des comportements moins énergivores.

La CAPI souhaite poursuivre et renforcer l'accompagnement et l'information pour faire des économies d'énergies, en priorité, vers les personnes en situation de précarité énergétique et les publics scolaires (peut être envisageable dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires). L'objectif du mandat est une diffusion très large de ces pratiques.

Sur le territoire, la CAPI souhaite inciter et rendre visible les initiatives des acteurs de la société civile, qui sont des « héros ordinaires » du développement durable (communication, mise en relation...). Le développement durable et la transition énergétique est l'affaire de tous, au quotidien. Il est nécessaire, d'encourager les initiatives pour faire évoluer les comportements et favoriser la transition écologique et énergétique.

Travailler avec le Conseil de Développement, pour une meilleure prise en compte de la société civile dans la construction des politiques publiques

Composé de citoyens et d'acteurs économiques du territoire, la CAPI souhaite poursuivre sa collaboration avec le Conseil de Développement. Le Conseil a été sollicité pour apporter un avis sur plusieurs sujets majeurs :

- La poursuite des travaux sur les transports.
- Le plan de mandat 2014-2020.
- La participation à la conférence métropolitaine des Conseils de Développement pour le Pôle Métropolitain, notamment sur la culture.



- Le travail sur le sentiment d'appartenance au territoire, en lien avec la démarche de marketing territorial que souhaite mettre en œuvre la CAPI.

Le Conseil de Développement sera sollicité pour évaluer périodiquement la mise en place du plan de mandat, avec les élus de la CAPI.

Mettre en œuvre des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires

La CAPI accompagne la mise en place de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de la Politique de la Ville. Des outils communs (charte, formation pour les citoyens..) et une ingénierie est mise à disposition des communes. L'objectif est de pouvoir associer les habitants volontaires au suivi et au bilan des Contrats de Ville, en leur permettant d'apporter des idées nouvelles, de remonter les souhaits des habitants et de participer à l'évolution de leur quartier. Ce sont quatre conseils citoyens qui seront mis en place dans un premier temps.





GLOSSAIRE

**ADEME**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADERLY

Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise

ALUR

Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ANAH

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANRU

Agence National de Renouvellement Urbain

ASTUS Construction

ASemblages eT USages

BIM

Building Information Modeling

BTP

Bâtiment et Travaux Publics

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAPI

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CDDRA

Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

CFA

Centre de Formation des Apprentis

CFE

Cotisation Foncière des Entreprises

CIO

Centre d'Information et d'Orientation

CLSM

Conseil Local de Santé Mentale

CMA

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CTAP

Conférence Territoriale de l'Action Publique

CSBJ

Club Sportif de Bourgoin-Jallieu

CSP

Catégorie Socio-Professionnelle

CTAP

Conférence Territoriale de l'Action Publique

CVAE

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

CUEFA

Centre Universitaire d'Éducation et de Formation pour Adultes

DORéMI

Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSP

Délégation de Service Public

DTA

Directive Territoriale d'Aménagement

ENS

Espaces Naturels Sensibles

EPIDA

Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

EPORA

Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

FB

Taxe foncière

FFB

Fédération Française du Bâtiment

FNB

Taxe Foncière Non Bâtie

FPIC

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

GIP

Groupement d'Intérêt Public

GPRA

Grand Projet Rhône-Alpes

IFER

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

IUT

Institut Universitaire de Technologie

MEDEF

Mouvement des Entreprises de France

NOTRe

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OIN

Opération d'Intérêt National



OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAD

Projet d'Aménagement Durable

PAEC

Politique Agro-Environnementale et Climatique

PAEN

Protection des Espaces Naturels et Agricoles

PCET

Plan Climat Énergie Territorial

PDE

Plan de Déplacement d'Entreprise

PDIE

Plan de Déplacement Inter-Entreprises

PDU

Plan de Déplacements Urbains

PIC

Pôle Innovation Constructive

PIL'ES

Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud

PLEA

Plan Local d'Éducation Artistique

PLH

Programme Local de l'Habitat

PLIE

Plan Local pour l'insertion et l'Emploi

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PME

Petites et Moyennes Entreprises

PNRU

Plan de Rénovation Urbaine

PPI

Plan Pluriannuel d'Investissement

RAEE

Rhône-Alpes Énergie Environnement

RNR

Réserve Naturelle Régionale

SAE

Stratégie d'Accueil des Entreprises

SCANIDA

Syndicat Communautaire de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau

SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAGAV

Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage Nord-Isère

SAN

Syndicat d'Agglomération Nouvelle de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau

SARA

Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

SEDI

Syndicat des Énergies du Département de l'Isère

SEM

Société d'Économie Mixte

SMAAB

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Boubre

SMAC

Scène de Musiques Actuelles

SMND

Syndicat Mixte du Nord Dauphiné

SMT-AML

Syndicat Métropolitain des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

SPANC

Service Public de l'Assainissement Non Collectif

STEP

STation d'Épuration des eaux usées

SYTRAL

Syndicat mixte des TRansports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

TASCOM

Taxe sur les Surfaces COMmerciales

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TH

Taxe d'Habitation

TIC

Technologies de l'Information et de la Communication

TEPOS

Territoire à Énergie Positive

TER

Trains Express Régionaux

TPE

Très Petite Entreprise

VP

Vice-président

ZAC

Zone d'Aménagement Concertée

ZAE

Zone d'Activités Économiques

ZAP

Zones d'Agriculture Protégée



CAPI

➤ Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
17 avenue du Bourg - BP 90592, 38 081 L'Isle d'Abeau Cedex

Bourgoin-Jallieu, Châteauvilain, Chêzeneuve, Crachier, Domarin, Éclose-Badinières,
Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle,
Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin,
Saiolais-et-Bonce, Sérézin de la Tour, Succieu, Vaulx-Milieu, Villefontaine